2005
n°29

archéologie en languedoc

REVUE DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE DE L'HERAULT
Publiée avec le concours du Conseil Général de l'Hérault

Alzon, Merlançon, Onzon… du partage du territoire

par François Féraud*
et Yves Alamercery**

Le présent article propose une méthode d'identification des territoires de communautés agro-pastorales, applicable à l'époque antérieure à la conquête romaine. Cette méthode repose sur les postulats suivants : une surface moyenne de l'ordre de 5 000 km², un partage du territoire basé sur des bassins-versants limités par des confluences, l'existence d'hydronymes directeurs pour marquer les crêtes porteuses dans les zones litigieuses et une gestion par le centre qui aurait persisté sous la forme de toponymes dérivés de *mediolanon*. Les résultats de son application dans le Languedoc et au delà sont remarquablement concordants avec les données archéologiques avérées de cette époque.

AVANT-PROPOS

Les frontières réelles des peuples préromains de Gaule existent-elles ? Le terme *iguerande* souvent reconnu comme traceur est-il réellement l'indicateur adapté ? Quand est-on passé à une occupation organisée du territoire ? Où sont les capitales, les points défensifs ? Autant de questions auquel le modèle d'organisation territoriale qui va être présenté se propose d'apporter des réponses.

L'étude complète de cette nouvelle approche nécessite des développements plus amples que l'avenir nous permettra peut-être de publier. Pour l'heure, il s'agit d'exposer le coeur de cette nouvelle perception : un nouveau fossile-directeur pour ces frontières de peuples préromains.

I. RÉFLEXION SUR LA NOTION DE TERRITOIRE

1. Territoire à dimension humaine.

On meurt plus vite de soif que de faim. L'importance de l'eau est primordiale, essentielle. Cette eau fut l'objet de toutes les attentions des civilisations agricoles. Fixer le lit des cours d'eau par des digues construites et plantées d'arbres, capter des sources, construire des canaux ; le Nil, le Tigre, l'Euphrate… ; nombre de peuples ont fondé le développement de leurs organisations sociales sur la juste gestion de l'eau.

L'agriculture et la métallurgie, entre autres, ont fait naître la notion de qualité de la terre. L'apport humain permanent, issu des efforts d'organisation de la nature par la réalisation d'infrastructures voulues pérennes d'irrigation ou le creusement de galeries minières, les chemins…, n'a fait qu'accentuer l'idée d'héritage, de possession familiale et au delà, de respect des efforts des parents, des anciens, pour au moins continuer voire croître.

Même si les Hommes peuvent être secoués de spasmes sociaux irrationnels pouvant entraîner des conséquences marquantes, tout porte à croire qu'en règle générale et notamment à l'issue de ces perturbations, à l'heure du bilan, l'organisation nouvelle s'établisse dans le but de solutionner les causes du conflit. Le souvenir des souffrances incite à diminuer les risques futurs. Comment partager cette terre pour conserver et accroître les aménagements tout en diminuant les occurrences de conflits avec ses voisins ?

Tout l'effort, en temps et en moyens, consacré à la défense ne se porte pas sur les aménagements de production de surplus. Pourtant, par ailleurs, plus on défend ses zones d'échange et les voies de transport et plus ce développement économique peut s'épanouir. Où se trouve le point d'équilibre ? Plus on produit, plus il faut se défendre de la convoîtise des voisins. Il y a donc une nécessité d'harmonie de développement, dans un espace ouvert plus large, avec des groupes proches mais pas trop.

Pourquoi s'organiser en peuples ? Pourquoi des communautés plutôt autarciques ont-elles ressenti la nécessité de délimiter un territoire, une frontière ? Qu'avaient-elles à y gagner ? Comment ont-elles fait ?

2. « Frères d'eau » : hypothèse des bassins-versants.

L'eau du ciel ou jaillie de terre, n'est pas, dans son immense majorité, le fait de l'Homme. Dans son utilisation, dans l'hypothèse où les habitants du haut, de la montagne, de l'amont, n'appartiendraient pas au même peuple que ceux du bas, de la vallée, les occurrences de conflits peuvent vite croître sur sa qualité (empoisonnement) et sa quantité (rétention, détournement…).

En ce qui concerne les populations soumises aux fortes précipitations torrentielles ce caractère pourrait devenir prépondérant.

Trop d'eau et ce sont des inondations dévastatrices, dévoreuses de vies. Ceux de la vallée vont être tentés de reprocher à ceux d'en haut le manque d'infrastructures de rétention. L'eau arrive trop vite des montagnes. Les efforts pour réaliser routes, ponts et entrepôts d'une économie plus importante seraient menacés. Une meilleure maîtrise de cette rétention supérieure pourrait diminuer la durée d'indisponibilité pendant la réfection de ces équipements majeurs d'une économie en croissance.

* François Féraud, FAH, Professeur des Écoles, Ingénieur CNAM - Saint-Etienne.
** Yves Alamercery, informaticien.

Trop peu d'eau et ceux d'en bas vont suspecter ceux d'en haut de prélèvements abusifs…

Enfin un facteur capital dans cette vision de bassin-versant est la pratique des transhumances. Elle ne pose alors aucune difficulté de changement de territoire dans l'hypothèse où celui-ci monte jusqu'aux estives, aux sommets des montagnes. Phénomène capital autour de la Méditerranée où les chaleurs de juin-juillet-août obligent à cette migration saisonnière. La remarque s'applique aussi pour la transhumance inverse (Garcia D. 2004, 38 reprenant les données de Py M. 1993) vers les marécages de la zone littorale asséchée l'été.

Du bassin-versant

Un bassin-versant est la « portion » de territoire drainée par un fleuve et ses affluents, l'ensemble de l'environnement où la moindre goutte tombée du ciel ou surgie de sources converge vers le fleuve, cet élément commun qui rappelle que l'union fait la force.

Les limites de peuples pourraient-elles reposer sur cette entité géographique à la portée de la simple observation ? Comment pourrait-il en être autrement, à l'origine ?

La partition selon les bassins-versants permet un découpage naturel. Nombre de chercheurs, penchés sur nos origines, ont été tentés par cette réalité. Cette hypothèse de partage de territoires n'est pas une nouveauté (exemple des Ambiens ; Fichtl St. 2004, 22-23, 92), ce qui l'est davantage, c'est la possibilité de sa validation exposée plus avant.

Cette eau qui coule, que les dieux offrent à tous, est à nous. Elle abreuve nos troupeaux, nous la partageons, ensemble, à égalité.

Réunion périodique

L'union périodique, corollaire des échanges des surplus et de l'organisation des hommes, implique leurs déplacements. Pour une gestion quotidienne, il est naturel de concevoir la journée de marche du boeuf tractant le lent chariot plein de denrées comme la référence.

Si l'effort de regroupement est trop important, il nuit à la cohésion du groupe. Si cette distance augmente néanmoins, par la construction de super-organisations, de fédérations, de ligues, la notion de député, de personne mandatée apparaît. On sort alors du quotidien, de l'universel.

L'on perçoit alors des dimensions d'organisation globalement comparables à l'actuelle solution : commune, arrondissement, département, région, nation… La dimension du territoire environnant, à la mesure de la journée de travail serait quelque chose comme l'actuelle commune : l'espace commun au premier niveau de collectivité. Mais le nombre de membres n'apparaît pas suffisant pour assurer la sécurité face à une éventuelle agression massive. De fait, cette première union n'est pas de nature dissuasive.

Le second niveau correspond à la zone d'échange associée à la journée : départ le matin, échange et retour le soir. Là encore, même si le nombre de membres est supérieur, est-il suffisant ? Tout porte à croire à l'existence d'un troisième niveau organisationnel qui serait celui du peuple. L'union, temporaire par essence, peut alors ne pas forcément donner lieu à une agglomération. Une sorte de camping saisonnier pour grands rassemblements.

Ce territoire originel de peuple ne peut donc pas être trop grand ni trop petit ! On peut raisonnablement penser que ces centres de réunion sont issus de la réalité géographique teinté de répartition humaine sur cet espace. Ainsi la haute montagne, les Causses arides, démographiquement moins denses, devraient exercer une attraction moindre sur le positionnement du centre placé volontairement au barycentre géographique.

Tout porte à croire que la juste distance, entre la périphérie et le centre, soit aussi d'une journée de trajet, seulement à l'aller cette fois-ci. Cette longueur varie aussi en fonction de la nature du terrain. C'est cette même journée de cheval qui servira de base à la constitution des départements sous Napoléon.

On pourrait enfin penser que les « frontières-déserts » (Lacroix J. 2003, 30) naturelles : très hautes montagnes, marais, forêts… ont pu créer des *no man's land* suffisants pour palier l'absence d'une limite définie mais les autres parties du territoire, moins accidentées et plus peuplées, nécessitent l'existence d'une matérialisation. Pourquoi ne pas simplement conserver et respecter ces simples règles de partage ? Si l'on fixe une frontière, ce n'est pas pour la remettre en cause tous les jours. S'appuyer sur les reliefs dominants, sur les crêtes, apparaît comme le moyen le plus économique pour entretenir par la suite, avec des efforts minimaux, cet élément social, fondamental.

Si, en haute montagne, l'on pourrait considérer que la zone supérieure, déserte hormis les mois d'estives, peut n'appartenir à personne et former une sorte de *no man's land*, plus la hauteur du relief décroîtra et plus cette hypothétique bande verra sa largeur diminuer jusqu'à devenir la seule ligne de crête pour des massifs moins jeunes et des collines qui forment, tout de même, l'essentiel du territoire national français.

Fleuves courts et fleuves longs

La dimension du territoire d'un peuple qui s'organiserait sur le bassin-versant d'un fleuve en fonction des données humaines de distances de liaison dépend donc de la nature du ou des fleuves en présence. Dans un premier temps, on considèrera trois cas (**fig. 1**) :

- fleuve à bassin-versant adaptable à la distance centre–périphérie d'une journée ;
- fleuves côtiers plus petits susceptibles d'être associés ;
- fleuve plus long à tronçonner.

Les « barres » de confluence

Le dernier cas de peuple associé au bassin-versant d'un fleuve long (**fig. 1**) pose le problème du choix du lieu de partage du fleuve pour le tronçonner.

En Égypte, les cataractes, les « chutes » du Nil, associées à des passages rocheux d'où elles étaient issues, formaient des barrières naturelles, de vrais pièges à bateaux qui obligeaient leurs déchargements et leurs contournements par la terre. Hélas, nombre de fleuves longs ne peuvent suivre cet exemple par manque de tels barrages. Il fallut donc trouver un autre repère naturel notoire et « décroché » de l'action de l'Homme pour demeurer indiscutable. On peut alors estimer que le même principe de bassins-versants put s'appliquer aux affluents majeurs d'un fleuve forcément conséquent.

Ainsi la fermeture aval du territoire du peuple pourrait s'effectuer juste à la confluence entre le fleuve et son affluent majeur ou d'un autre, plus petit, mais plus adapté à la régularité de l'espace ainsi déterminé (**fig. 7**).

À noter que cette règle de la **confluence-limite**, juste en aval du lieu où les eaux s'unissent, fonctionne quelque soit la dimension de l'espace que l'on referme. Ainsi, le territoire d'un peuple pourrait-il être la somme d'unités de territoire du premier niveau, de dimensions réduites à quelques km² : les communes de jadis. Ces

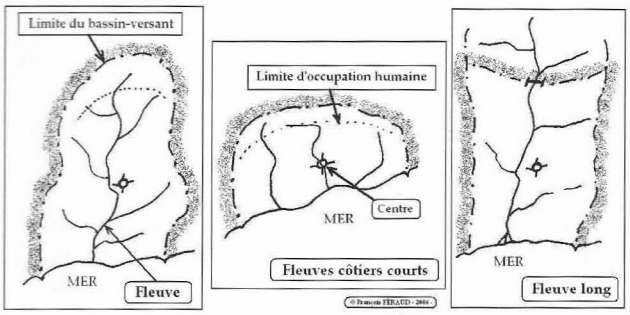

fig. 1 : Territoires « littoraux » et bassins-versants : (A : fleuve seul ; B : fleuves associés ; C : tronçon)

unités territoriales de base seraient ensuite contenues dans le niveau supérieur de l'arrondissement et ainsi de suite avec le peuple : unité de territoire de troisième niveau : **UT 3**.

Partage par tronçons de fleuve entre deux « barres »

Pour les grands fleuves : le Rhône, la Loire, la Seine… le bassin-versant, d'un seul tenant, serait évidemment trop vaste pour un seul peuple. Ces grands fleuves se partageraient en **tronçons** entre des couples de « coupures » perpendiculaires à leurs lits : des « **barres** ».

Ce terme s'est imposé lors de l'application de cette nouvelle approche aux bassins-versants des sources de la Seine et de l'Aube proches, territoire dont la frontière relierait Bar sur Seine et Bar sur Aube. Le mot « barre », d'origine gauloise, signifie sommet, cime, pointe, **bout**… (Delamarre X. 2003, 68).

A noter qu'en Afrique francophone ce mot « barre » désigne la vague quasi statique qui se produit au contact du fleuve et de l'océan. Barre qui remonte les estuaires avec les marées formant « les mascarets » célèbres en Gironde, sur la Seine… (P. Clermont). « Barre » que l'on retrouvera également, comme un obstacle, en mer, à l'embouchure du Rhône (Benoit F. 1975, 179).

Entre deux barres, chaque « **tronçon** » de fleuve reçoit des affluents d'importances variables : (souvent : un majeur et des mineurs) sur ses deux rives (**fig. 1,** 7). Dès lors, le territoire des bassins-versants peut s'étendre de part et d'autre du fleuve.

La définition du territoire d'un peuple de grand fleuve deviendrait :

tous les bassins-versants qui alimentent ce tronçon de grand fleuve.

Avec l'hypothèse d'un peuple par gros affluent pointe rapidement la différence entre la facilité à reconnaître le partage des eaux en amont et sa difficulté en aval. En effet, en amont, les chaînes montagneuses forment une ossature imposante et fortement structurante. En aval, les reliefs s'amenuisent forcément, les hommes doivent faire des choix.

Quel repère net, inamovible, choisir dans la zone où l'affluent se jette dans le fleuve ? Où placer les barres ? Quelles crêtes seraient désignées pour servir de frontières dans ces zones litigieuses ? Comment pouvaient-ils matérialiser ces déterminations capitales ?

Nécessité d'un traceur en zone litigieuse

Comment dire, ancrer dans le long terme :

« c'est cette crête qui a été choisie pour porter la frontière, elle mène à la confluence qui sert de barre ? »

3. À perte de vue…

Un autre élément à prendre en compte paraît être la vue. À moins que ce ne soit le premier ! Tout ça, c'est chez nous, « à perte de vue ». De l'autre côté de la montagne, c'est à eux. Traverser un col pour passer une frontière est resté un signe fort tant entre la France et l'Espagne avec les Pyrénées que pour gagner l'Italie à travers les Alpes. La haute montagne et son effort de franchissement sont des garants forts de stabilité. Plus le relief décroît et plus la tentation de violation de l'espace voisin augmente surtout si la démographie croît avec le développement ou si le voisin vend son minerai, son blé, son droit de passage de plus en plus cher et nuit à nos ventes…

La gestion de la défense suppose la prévention, l'alerte, la vue du signal. L'appartenance à une même entité pouvait également prendre corps lorsque, réunis en son centre géographique, les regards embrassaient, par un panorama à 360° illustrant une mutuelle assurance, leur territoire.

Enfin la vue balaye l'espace d'intervention que tout un chacun ne devait pas forcément maîtriser mais qu'ils ne percevaient néanmoins pas comme trop lointain. Cette terre à défendre était suffisamment proche pour conserver l'implication de chacun. Tous devaient se sentir concernés par le devenir de « l'un des leurs », d'un « pays » comme cela se disait encore dans quelques régions.

Nous appartenons au même espace vu.

4. Entre Cèze et Gardon : le bassin de La Capelle-Masmolène

La Cèze et le Gardon sont deux affluents successifs de la rive droite du Rhône (**fig. 2**). Ils descendent des Cévennes. La limite de partage des eaux, vers 237 m, rencontre le bassin fermé de l'Étang de La Capelle-Masmolène. Cet univers clos, ellipse de 5 kilomètres sur 3 n'est relié ni à la Cèze, ni au Gardon. L'analyse plus fine (carte 1/25 000 – IGN 2941 E Remoulins) permet de rechercher précisément ces traceurs éventuels.

Arrivant de l'ouest, la crête de partage des eaux passe au nord d'Uzès et du village de Vallabrix. Elle entre dans la commune de La Capelle-Masmolène par le lieu-dit *Cameyran*. Elle gagne les lieux-dits : Saint

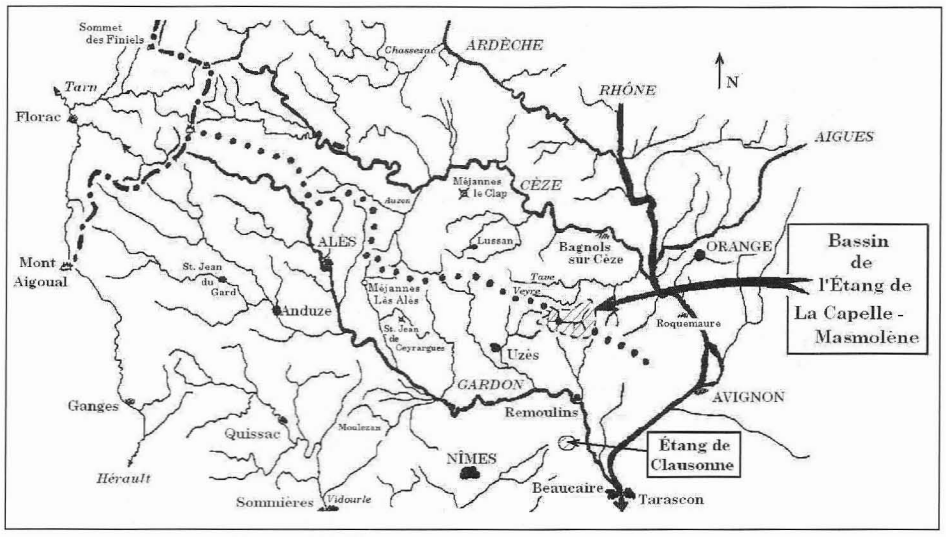

fig. 2 : Entre Cèze et Gardon, le bassin fermé de La Capelle-Masmolène (Gard).

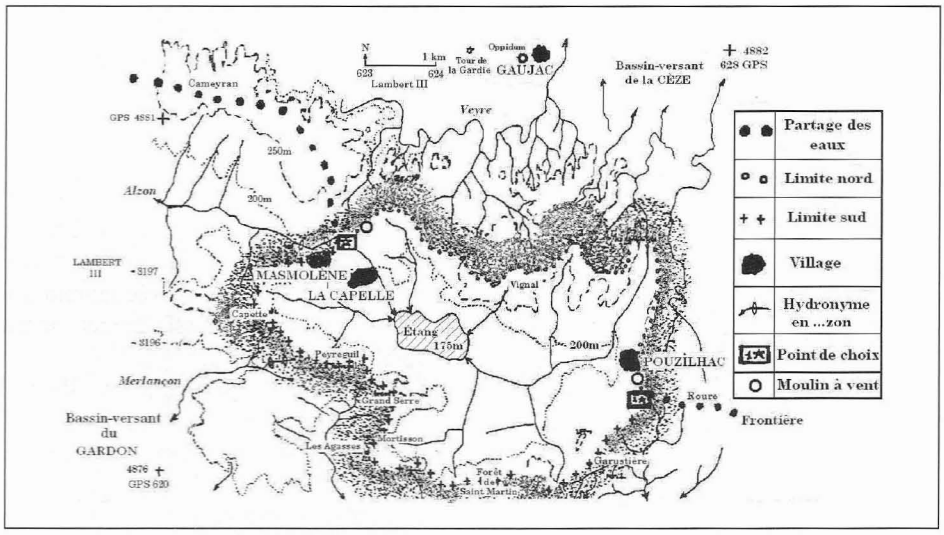

fig. 3 : Le bassin fermé de l'Étang de La Capelle-Masmolène (Gard).

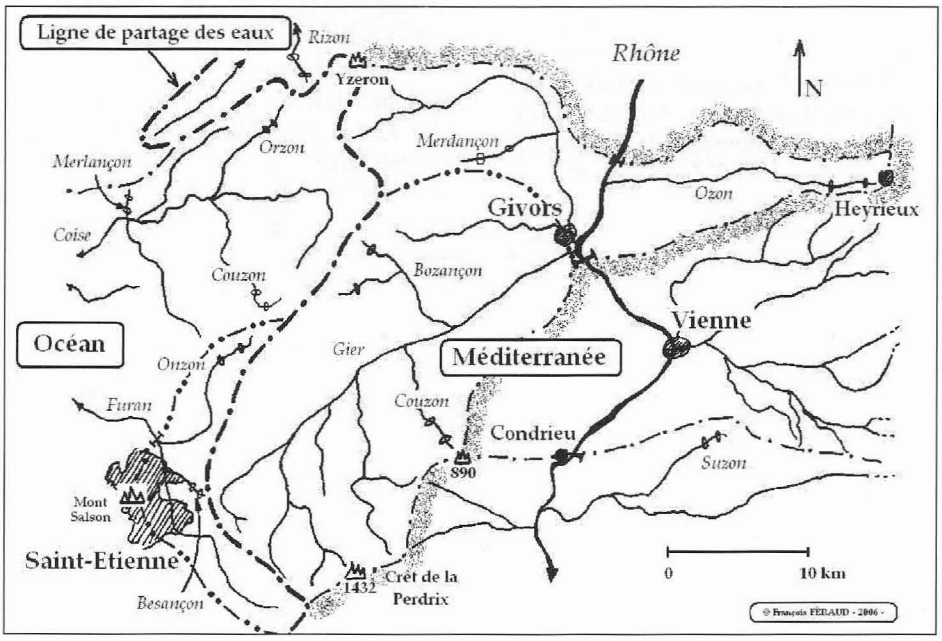

fig. 4 : Partage des eaux Océan / Méditerranée vers Saint-Etienne et rivières en …zon, …çon.

Ignès, le Serre Plouma, la Croisière du Jourdan, les Clapouses, Caser et Blaquières. Là, vers le moulin à vent, arrivent les deux crêtes provenant des contournements nord et sud du bassin de l'Étang (**fig. 3**). Ce point de convergence des deux lignes de partage des eaux sera nommé « point de choix ouest ».

De l'autre côté, à l'est, la limite de partage des eaux entre Cèze et Gardon arrive de la vallée du Rhône par les garrigues calcaires de l'est de Pouzilhac, jusqu'au croisement de la sortie sud de ce village situé sur la nationale RN 86, entre Bagnols sur Cèze et Remoulins. Au point haut, une croix voisine une Vierge. Les deux crêtes de contournement du bassin de l'Étang convergent en ce lieu, à 300 m au sud du moulin à vent (souvent placés logiquement sur ces hauteurs). Ce sera le « point de choix est » (**fig. 3**). En ces deux lieux, comment aurait été matérialisé le choix de la frontière : contournement nord ou sud ? L'option **sud** est plus régulière, plus remarquable par ses hauteurs, ses couleurs et ses matériaux (grès quartzitique). Or, cette solution voisine les **sources** de deux rivières dont les noms ont des finales voisines : Al**zon** et Merlan**çon** (**fig. 3**), dans un environnement hydronymique nettement moins marqué : rivières de la Tave, Veyre, ruisseau d'Albaret.

5. Entre les bassins du Gardon et du Vistre de Nîmes

On retrouvera cette même particularité dans l'étang de Clau**sonne** (**fig. 2**), au sud ouest de Remoulins, près de Meyne et Sernhac. Sa position limite entre les bassins du Gardon et du Vistre est analogue.

On remarquera également que la limite entre la langue d'Oc et la langue d'Oïl est souvent reconnue au niveau de la rivière la Li**zonne**. La crête qui surplombe sa source partage les bassins de la Charente au Nord et de la Dordogne au sud. La Li**zonne** recevrait les eaux de la Ni**zonne** (*Atlas routier de France*, Blay Foldex 1997, 143-144) qui participerait donc de cette même détermination.

6. Saint-Étienne et le partage Océan / Méditerranée.

À Saint-Etienne (Loire), la source de l'On**zon** voisine la crête majeure qu'est la ligne de partage des eaux Océan Atlantique / Méditerranée (ligne forcément fortement structurante dans cette hypothèse de partition sur la base du partage de l'eau) (**fig. 4**). Non loin, le Besan**çon**, petit ruisseau, coule vers la gare de Saint-Etienne. Sa source possède les mêmes caractéristiques. On retrouvera encore, alentour, le Bozan**çon**, le Cou**zon**, affluent du gier, l'O**zon**...

7. Gestion du territoire par le centre

La définition collective d'un espace commun suppose un lieu de rassemblement. Cet espace peut alors permettre l'élection, la juridiction, la rencontre « sportive », la fête, l'entraînement, la mobilisation militaire et la démonstration de la force d'union, le culte...

Ce lieu nouveau se doit d'être central. La justice nécessaire à l'harmonie ne peut, au moment de la création de cet endroit fort, symbolique, se satisfaire d'une situation originelle déséquilibrée, en elle même, fondamentalement contraire à l'esprit communautaire de regroupement. Même son nom devrait être neutre pour ne favoriser personne. On l'appellerait : « milieu », « juste milieu », « entre », « nouveau lieu »...

Il serait le centre du cercle, le nombril du Nous. L'*omphalos* (nombril du monde) de Delphes...Le Délos, l'île sacrée des Cyclades, le milieu des amphictyonies : ces associations de cités-états grecques autour d'un sanctuaire commun...

L'unité de territoire proche, de premier niveau, un peu à l'échelle de la commune, n'a pas véritablement besoin d'un tel centre constitué. Néanmoins, certains villages semblent posséder un bâtiment central, particulièrement vaste (Audouze F., Buchsenschutz O., 1989, 258, citant Rihovsky J., 1982).

À La Capelle-Masmolène, commune actuelle issue de la réunion de deux villages espacés de 800 m, la Mairie est entre les deux, au juste milieu, en pleine campagne...

En revanche, dès que l'on considère un niveau supérieur : l'ar**rond**issement, la **cir**conscription ; il apparaît indispensable. Les centres d'espace de deuxième rang, à aller-retour dans la journée, peuvent devenir aisément des agglomérations de par la proximité et la fréquence des va-et-vient.

Les centres d'unités de territoire de troisième rang, ces milieux de peuples, pourraient, dans l'absolu, ne pas forcément provoquer de sédentarisations importantes. Néanmoins une cristallisation de l'habitat paraît probable. La constitution de fédérations regroupant plusieurs peuples pour des raisons économiques, militaires, ne peut que reproduire un tel schéma, surtout si elle se veut durable.

En terme d'agglomérations, il conviendrait de discerner désormais les milieux de premier niveau : **M 1**, associés aux territoires de second rang puis les milieux de second niveau : **M 2**, associés aux peuples puis les milieux de troisième : **M 3**, appliqués aux fédérations, aux ligues...puis **M 4** aux régions naturelles draînées par un même grand fleuve. Dans cette logique, l'idée d'un centre de Nation, une sorte de super-centre **M 5** n'est pas à exclure.

De la nouveauté des « Châteauneuf » !

A Paris, « le Pont Neuf » est le plus vieux. L'appellation « neuf » ne dit en rien à quel moment il l'a été. On ne peut raisonnablement pas s'opposer à l'idée de très anciennes nouveautés. Une fois le nom donné, pourquoi remettre en cause le choix des aïeux ?

Ainsi donc s'ouvre la porte des « Châteauneuf, Villeneuve » dont certains sont vraisemblablement des créations médiévales et d'autres pourraient s'avérer désormais d'origine plus lointaine. Il conviendra néanmoins d'être méfiant dans les zones où un Châteauneuf (médiéval) voisinera un Châteauvieux : un transfert pour faire du neuf de jadis le vieux.

8. Protection périphérique du territoire

Dans l'antiquité, une nation était puissante lorsqu'elle était en capacité d'entourer ses frontières de déserts. La protection la plus économique en vies et en destructions semble la dissuasion. Réaliser des murailles imposantes, outre la démonstration de la capacité d'u-

nion du peuple, donne l'occasion de faire vivre cette association et par là d'en démontrer le bien fondé. Nul doute, qu'à l'origine, l'unanimité ne dut pas forcément régner sur cette innovation. Le laboureur a le cœur plus léger s'il est sûr de son abri. De plus, une enceinte commune est aussi un moyen fort de relance économique par les échanges associés à sa construction.

S'organiser, faire cet important effort d'association, c'est aussi, inévitablement, concevoir les éléments de sa pérennité. À partir du moment où la frontière est définie, elle doit être protégée, respectée. Sans aller jusqu'à l'extrême de la Muraille de Chine, d'une barrière infranchissable, gardée à tous moments, ces territoires ne peuvent se permettre de ne pas conserver le contrôle de leurs voies de pénétration. Dès lors, on peut s'attendre à la mise en place de plusieurs lieux fortifiés périphériques le long de ces itinéraires. Suivant l'environnement, leurs positions sur la trame viaire et les particularismes du sol (grotte, résurgence...), d'autres fonctions pourront éventuellement s'y greffer : économique, religieuse, juridique, culturelle...

Cette défense de la frontière ne peut s'effectuer sur cette ligne elle même puisque l'on est sensé se méfier de son voisin avec qui on la partage. Une défense forcément intérieure donc. Laisser l'ennemi entrer dans un territoire qu'il ne connaît pas et où la crainte d'être surpris croît à chaque pas. Permettre le rassemblement et l'organisation de la défense sur un espace conséquent laisse à penser qu'une distance de plusieurs kilomètres entre la place fortifiée et la frontière n'est pas impensable. Cette défense intérieure autorise également une prise par revers dans une campagne seulement maîtrisée par l'attaqué dans une guérilla de harcèlement efficace et dissuasive.

Une conséquence de cette réflexion générale est que la distance entre deux places fortes des deux peuples voisins, peut ne pas être forcément grande : 6 à 10 km. Plus l'une des deux agglomérations croîtra, plus l'autre sera obligée d'en faire autant pour ne pas être en reste. On ne pourra que constater la proximité de sites importants que l'archéologie « sans frontière » aurait bien du mal à comprendre.

Enfin, bien que dictée par la distance de transport à échelle humaine, cette partition sur les bassins-versants réalise des espaces aux richesses inégales. Ainsi un petit territoire serait toujours méfiant par rapport à son vaste et puissant voisin. Le petit se fortifierait plus que le grand.

II. PROPOSITION D'UN MODÈLE THÉORIQUE ORIGINEL

1. Modèle théorique du territoire d'un peuple

Bassin-versant, confluence et rivières en ...zon, ...çon...

La partition suivant les limites du bassin-versant associées au choix d'une confluence de fermeture aval peut être modélisée selon la figure suivante (**fig. 5**).

Cette unité territoriale de niveau 3, trop vaste, serait partagée (**fig. 6**)

La classification des territoires (**fig. 1**) montrerait, en première approche, trois cas :
type **A** : fleuve seul porteur de son territoire ;
type **B** : petits fleuves côtiers associés ;
type **C** : grand fleuve tronçonné.

Sur le territoire européen, la troisième catégorie est la plus fréquente. Les deux premières donnant des espaces facilement identifiables le plus souvent. D'où le partage attendu (**fig.** 7).

2. Gestion par la création d'un lieu nouveau central, médian.

Les traces actuelles des positions médianes de centres sont actuellement issues de la toponymie et de l'épigraphie. Deux villes en France sont reconnues comme des centres de cités gallo-romaines : Saintes du peuple des santons et Évreux pour les Éburovices.

En dehors de ces deux cas, la linguistique reconnaît la racine gauloise: *mediolanon* (Lacroix J. 2003, 157), romanisé en *mediolanum* dont on sait qu'elle a donné, entre autres, la ville italienne de Milan (Lambert P.Y. 1997, 38 ; Delamarre X. 2003, 222).

Ce *médiolanum* latin pourrait avoir muté en *méjean*, *méjeanne*, puis christianisé en « Saint Jean » dont les fréquences en positions de barycentres géographiques interpellent.

L'application de ces règles de partage sur la France laisse apparaître la répétition significative des « Château**neuf** » et toponymes dérivés de la racine latine *novio* : neuf, nouveau, ou de sa parente gauloise : *neuos* (Delamarre X. 2003, 237) voire de la racine grecque *génos*. D'où leurs nombreux dérivés parfois christianisés : Saint Genis, Saint Geniès... voire des Villeneuve...

Dans le territoire du Gier (**fig. 4**), le centre serait Châteauneuf et, en seconde génération : Génilac, destination d'un « Chemin de Milan » traduit localement par Milan ou mille ans.

Ainsi pourrait prendre corps la différence entre chef-lieu (**M 1** d'arrondissement : Unité de Territoire de niveau 2, **UT 2**) et capitale (**M 2** de peuple : **UT 3**), une sorte de sous-préfecture et de préfecture.

3. Défense périphérique

Les chemins de crêtes empruntés par les caravanes d'ânes puis de mulets sont globalement antérieurs aux itinéraires de vallées plus sensibles à l'envahissement de la végétation. Ces derniers pouvaient aussi nécessiter des dallages pour rendre praticables les zones humides. Les insectes y sont également plus fréquents et la température y est moindre. Bref, les axes majeurs de pénétration terrestre seraient portés par les longues crêtes. Les lieux fortifiés occuperaient des collines particulièrement escarpées (pour dissuader puis fatiguer l'assaillant) proches de la frontière (2 à 6 km) tout en restant voisines d'une de ces longues crêtes de pénétration profonde (**fig. 8**).

4. Règle absolue initiale et conséquences territoriales

Le caractère rigoureux de ces règles initiales que

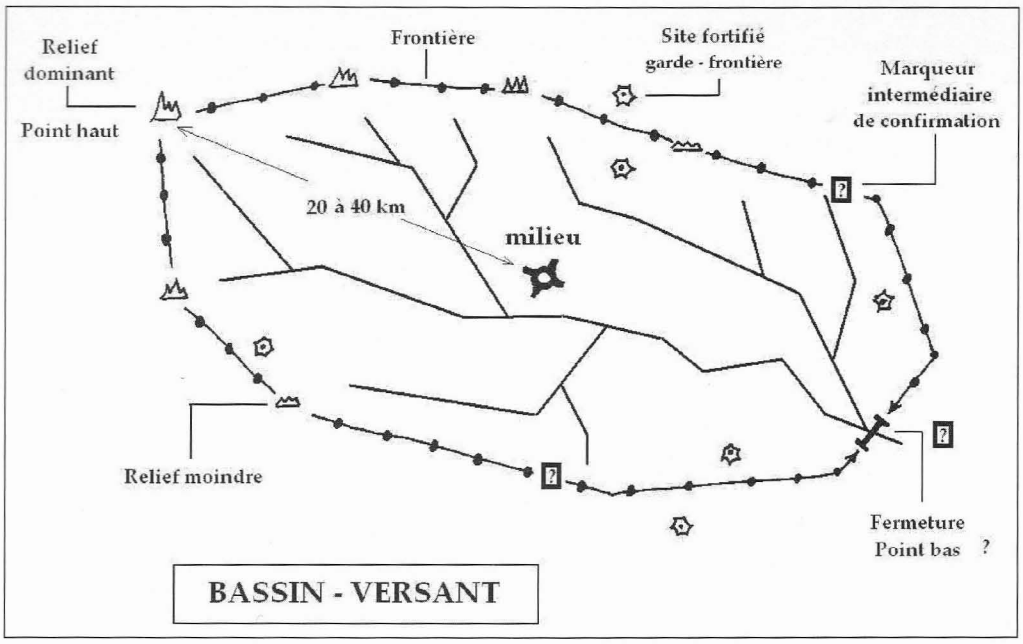

fig. 5 : Modèle théorique du partage de territoire (territoire tronçon « source »).

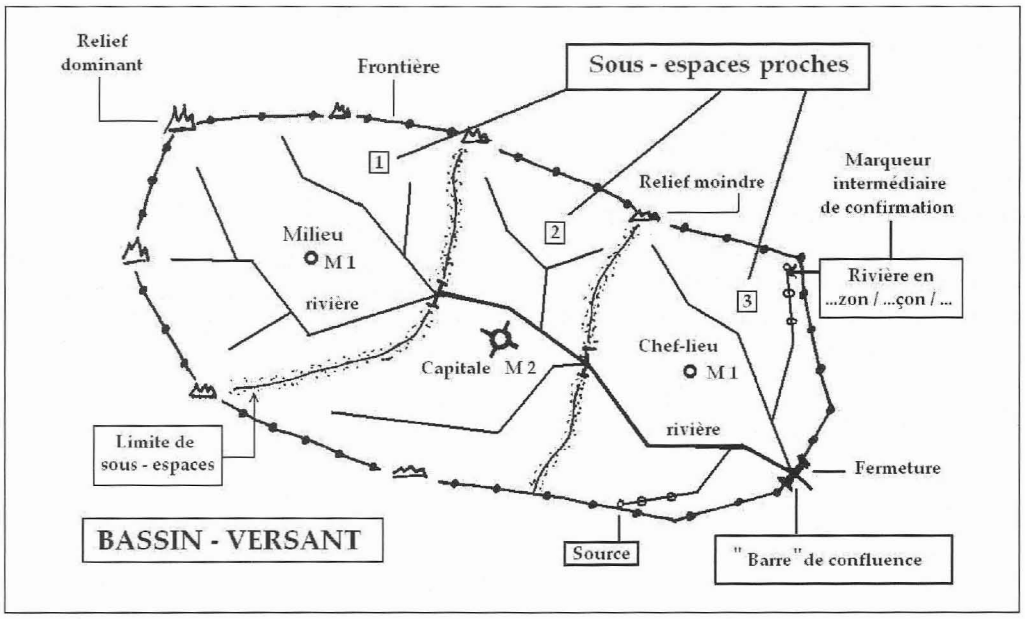

fig. 6 : Territoire et subdivisions internes (territoire tronçon « source »).

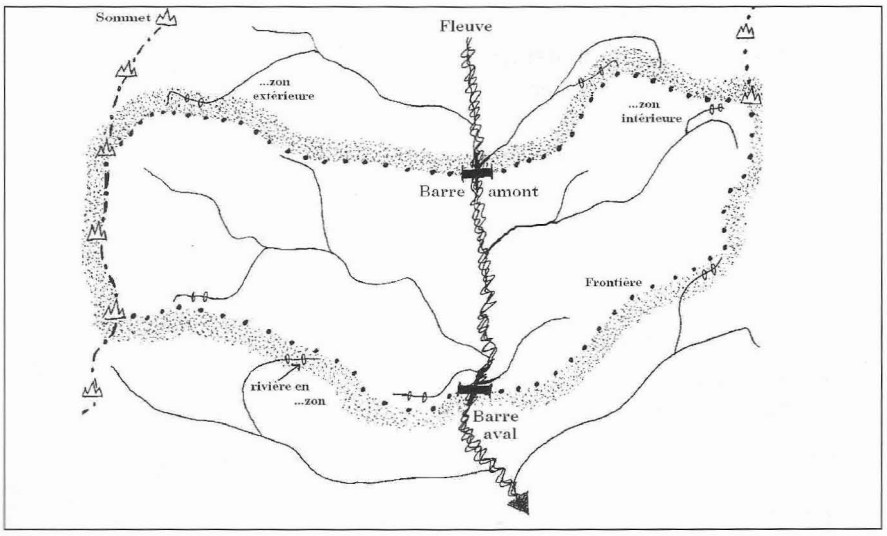

fig. 7 : Modèle théorique du partage des territoires par tronçon de fleuve majeur.

l'on semblerait néanmoins deviner au fur et à mesure de l'élargissement de la recherche sur tout le territoire européen amène au constat de la création logique d'abérrations territoriales : de coins, d'enclaves... Si l'on comprend aisément que le respect strict, initial, de ces principes devait être la seule voie pour garantir une détermination harmonieusement acceptée, on peut sentir que le fonctionnement de ces organisations ou les tentations sur des enclaves riches du point de vue minier ou agricole n'ont pu que tenter les hommes de modifier ces limites par la force ou la négociation. Tendre vers une plus grande régularité des contours mais en s'éloignant forcément de la stabilité des strictes règles de jadis. Cette évolution deviendra la seconde génération.

Remarque sur l'espacement des barres.

Lorsque les barres du tronçon de fleuve sont espacées (**fig. 7**), la partie, sur l'autre rive, est assez importante pour être respectée.

Mais si cet espacement entre barres est moindre, cette partie peut être plus réduite (**fig. 9, 10**) et la tentation de ramener la frontière au suivi pur et simple du fleuve porteur dût, par la suite, être grande. Pourtant pour le Gier (**fig. 4**) comme pour la Cèze (**fig. 20, 21, 24**) les nouvelles frontières semblent demeurer terrestres.

On dissociera encore des territoires « source » (**fig. 5, 6**), en début de fleuve, « tronçon » en milieu de grand fleuve et « littoral » cas A (fleuve seul) ou B (fleuves associés) (**fig. 1**).

La partition interne pourra compter de 1 à 5 unités de territoire de niveau 2 : **UT 2** (**fig. 6**).

Enfin, l'aspect du cours du fleuve, suivant qu'il est globalement rectiligne ou très sinueux par de larges méandres (Charente) semblerait influer sur sa partition interne. Ainsi le positionnement des centres et par là celui des zones éloignées de ces derniers devrait dicter les forteresses de défense intérieure qui pourraient aussi recevoir une activité de marché local. Ainsi plus de vingt cas peuvent être théoriquement dissociés rendant cette réalité difficilement appréhendable par les seules voies de l'approche archéologique.

5. Un exemple d'évolution : Ensérune et le Merdenson

L'Aude est un fleuve long de 220 km. Il semble avoir nécessité un tronçonnage. Il voisine, à l'est, le bassin de l'Orb. Cet autre fleuve de 145 km descend des massifs calcaires, cristallins, escarpés et moins peuplés (**fig. 11**) culminant à 1124 m au sommet de l'Espinouse. Ce territoire semble constitué de deux **UT 2**. La barre se situant proche de sa confluence avec le Jaur.

La ligne de partage des eaux Aude / Orb passe par la crête sur laquelle s'est installé l'important *oppidum* d'Ensérune (occupé à partir du VIe s. av. J.-C.), à quelques kilomètres à l'ouest de Béziers.

Apparaissent les centres : Bardej**ean** (**M 1**), de Saint **Géniès** de Fontedit (**M 2**).

La présence du ruisseau du Merden**son** (**fig. 12**), devenu Ruisseau Notre Dame, au nord-ouest de Béziers laisse à penser que, pour pouvoir bénéficier de cet exceptionnel site, le peuple de l'Aude inférieure aurait repoussé la frontière vers la crête suivante, à l'est. Ils auraient donc annexé le bassin du Liron.

Ainsi, ce site majeur d'Ensérune tiendrait lieu de porte du territoire tout en assurant son rôle économique de relais sur la voie Hérakléenne. Il verrouille également la crête qui donne accès à l'arrière-pays aurifère.

6. Propagation de l'organisation en territoires de peuples

Dès lors qu'un groupe s'organise à l'échelle du territoire de peuple : une journée de transport entre le centre et la périphérie, il profite de la symbiose interne qu'il a voulu et créé. La confiance appelant le développement, il va engendrer une différence significative en regard de ses voisins pas encore structurés. D'objet de curiosité, ce peuple organisé sera de plus en plus perçu comme un danger potentiel d'autant qu'avec la croissance démographique pourrait apparaître le besoin d'espaces nouveaux. On peut donc penser qu'il ne faudra pas longtemps pour que les groupes voisins cherchent à s'unir. Pourquoi alors ne pas adopter une organisation semblable visiblement efficace et propre à assurer leur survie. Ainsi, de proche en proche et de manière multidirectionnelle, cette organisation ne pourra que se développer.

III. APPLICATION GÉOGRAPHIQUE AU LANGUEDOC

1. Hérault ; Lez, Vidourle et Vistre.

L'application de ces règles de partition aux bassins des autres fleuves côtiers du Languedoc ferait apparaître la présence d'hydronymes directeurs en position opérante. On notera également la présence des centres issus des racines dérivées de *médiolanon* > *mediolanum* > méjean / méjeanne > Saint Jean, la Meillade... mais aussi de *mezzo* : milieu en italien, pour Mèze (**fig. 13**). Ce « Mèze » rappelle la *Mésogée*, la province intérieure créée en Grèce au milieu des deux autres : *Asty* (ville) et *Paralie* (côte) lors de la réforme de Clisthène de 508 av. J.-C. (Amouretti M.-C. Ruzé F. 2003, 137).

Le petit territoires du Lez est défini par la présence du Coula**zou** à l'ouest et du Salai**son** à l'est. On retrouvera les « Saint Jean » en positions centrales (**fig. 14**) :

- territoire du **Lez** :
  Saint Jean de Védas : capitale ;
- territoire du **Vidourle** et du **Vistre** :
  Saint Jean de Cornies : chef-lieu ;
  Le Cailar et sa place Saint Jean : capitale ;
  Générac : de *génos* : chef-lieu ;
- territoire littoral du bas Rhône :
  Méjanes : capitale.

À noter qu'à l'agglomération Le Cailar, de riches sépultures gauloises ont été trouvées : Place St. Jean. Est-ce une coïncidence ?

Avec ses 85 km, le Vidourle pourrait avoir été ensuite tronçonné de sorte que le Saint Jean de Crieulon, situé en zone montagneuse, au nord, puisse prendre son sens mais pour l'heure, cette étude est à approfondir.

Autre dérivé de *mediolanum*, Milhau, au nord-ouest de Béziers, semblerait un milieu d'union des bassins voisins de l'Aude et de l'Orb ou de l'ensemble : Têt, Aude, Orb, Hérault ; union des peuples devant la mer...

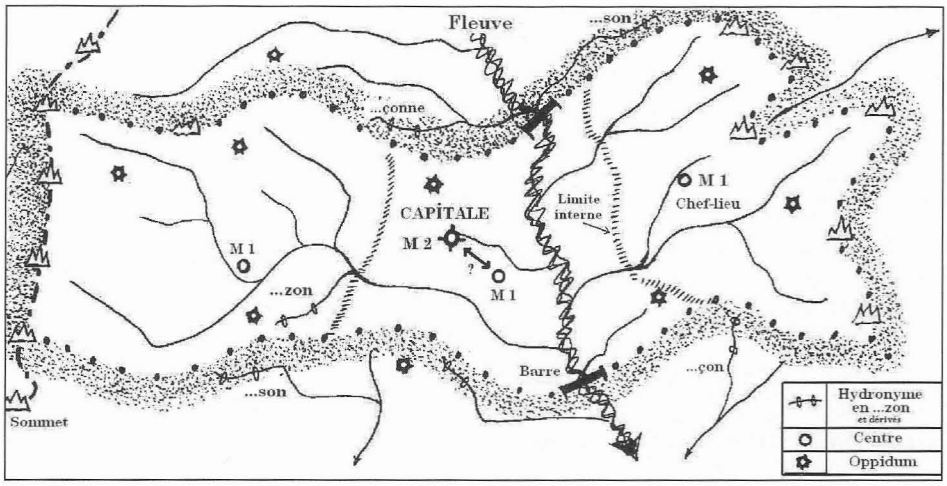

fig. 8 : Hypothèse de modèle théorique d'un territoire de peuple « tronçon ». Ils peuvent compter entre deux et cinq arrondissements (UT 2 de centre M 1).

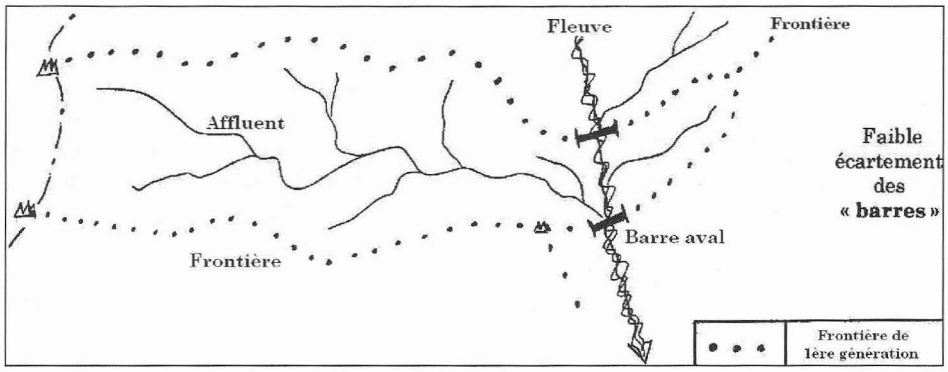

fig. 9 : Partage initial rigoureux : faible écartement des barres.

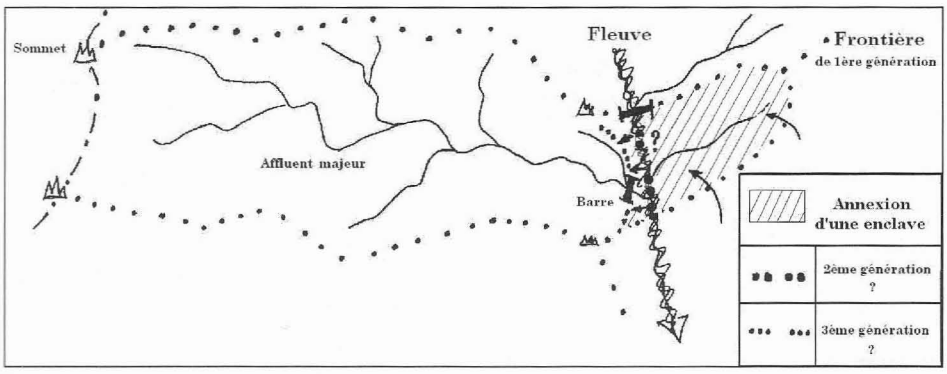

fig. 10 : Modification postérieure négociée…du strict partage initial ?

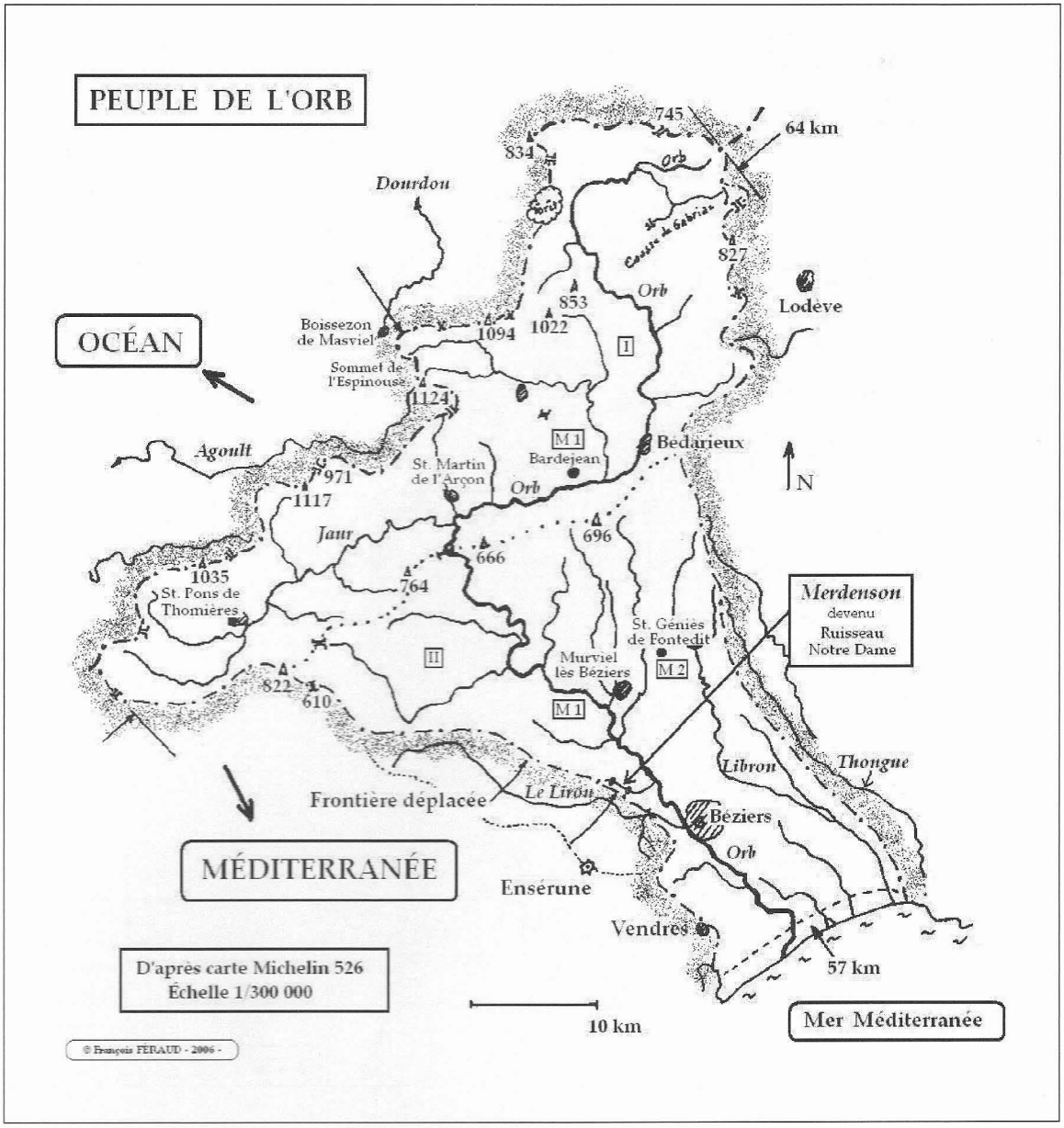

fig. 11 : Territoire du bassin-versant de l'Orb et Ensérune.

Milhaud, à l'ouest de Nîmes, voisinerait le centre de la Narbonnaise constituée par Auguste en 27 av. J.-C.. Cette fonction aurait-elle été ensuite captée par Nîmes ?

IV. PREMIÈRES CONFRONTATIONS À L'ARCHÉOLOGIE

L'application de ce modèle sur le vaste Languedoc requiert une maîtrise de l'ensemble des données archéologiques qui n'est pas de ma compétence. Néanmoins, après un rapide état des lieux sur la vision de territoires préromains au travers de quelques sources, d'une part, puis de l'état des connaissances actuelles publié par l'Association Française d'Étude de l'Âge du Fer, d'autre part, la lumière sera dirigée sur le département du Gard et les bassins du Gardon et de la Cèze grâce à la Carte Archéologique du Gard pour ce qui est du premier Âge du Fer.

Autres validations : la ville de Saintes, *mediolanum* avéré, sera-t-elle au milieu de son espace géographique ? Le centre de la Nation, du Monde gaulois, chez les Carnutes, selon César, serait-il à Mondonville-Saint-Jean, au sud de Chartres, où les détecteurs de métaux pillent les champs en pure perte pour la mémoire collective ? Comment taire cette éventualité alors que le pillage se poursuit ?

1.Peuples préromains : sources et recherches

La Narbonnaise a été conquise par les Romains, vers 121 av. J.-C., par la victoire de leurs légions sous les ordres de *Cnaeius Domitius Ahénobarbus* sur la coalition des peuples gaulois : Arvernes, Voconces, Allobroges…lors de la bataille de *Vindalium* (Clébert J. P. 1976, II, 35). Elle devint la *Provincia* sous Auguste en 27 av. J.-C.. Bien que la Narbonnaise ne soit pas directement concernée par les campagnes militaires de la « Guerre des Gaules », entre 58 et 52 av. J.-C., il n'en demeure pas moins que le témoignage de César constitue une référence incontournable.

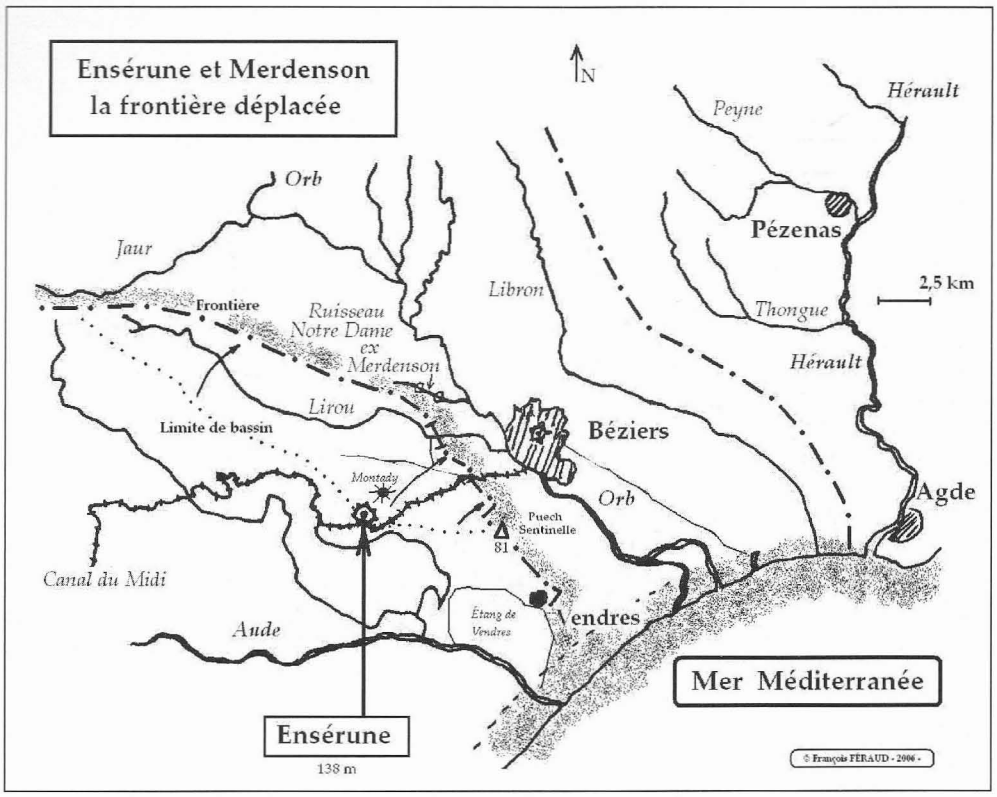

fig. 12 : Ensérune et Merdenson - le déplacement négocié de la frontière.

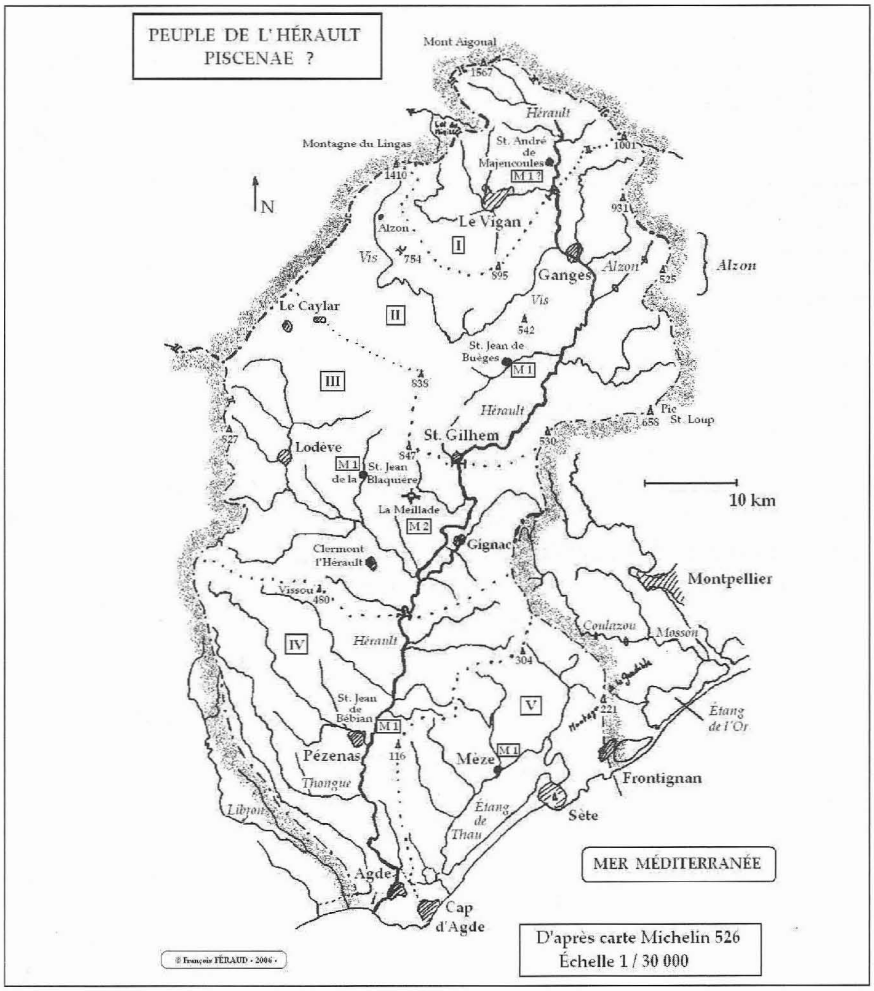

fig. 13 : Territoire de l'Hérault.

Au préalable, une approche globale, géographique, permettra de mieux cerner l'environnement de ce fait majeur qu'est la partition du territoire à l'échelle de la France.

Ébauche globale des peuples de Gaule

Afin de se donner un ordre d'idée, à l'heure d'aujourd'hui, en France, les sources internet... dénombre environ 150 noms de peuples. St. Fichtl dont l'étude basée sur le texte de la Guerre des Gaules (ne concernant donc pas la *Provincia* déjà conquise) précise qu'il y a peut-être ambiguïté entre des noms de peuples et ceux des *pagi* : des subdivisions de peuple plus ou moins autonomes. On ne disposera vraisemblablement jamais de leur liste exacte et complète. *La Guerre des Gaules* en cite environ 80 dont seuls 33 sont nommés *civitas* (Fichtl St. 2004, 170). L'on sait que le territoire de certains peuples était plus vaste que d'autres et que certaines formes de suprématie existaient pour donner leurs noms à des confédérations...

Enfin, César a surtout évoqué les peuples des régions qu'il traversait ainsi que leurs alliés, leurs clients. On peut penser que nombre d'entre eux n'ont pas été cités. J. Lacroix cite 92 noms de peuples sur la France « élargie » (Lacroix J. 2003, 225).

La superficie de la France est estimée à 547 026 km². Ce qui, pour une estimation minimale, « basse », basée sur les 80 peuples cités par César appliquée à la surface de la France moins la *Provincia* (d'après la carte proposée par B. Fischer - Fischer B. 2004 - soit environ 18 % du territoire national), donnerait une surface moyenne par peuple de 5675 km² soit un rectangle de 63 km sur 90 km ou un carré de 75 km. Pour une estimation « haute » à 150 peuples appliquée à la France, cela donnerait 3 646 km² représentant un rectangle de (40 x 91 km) ou (50 x 73 km) ou un carré de 60 km. Dans les deux cas, ce territoire statistique moyen apparaît à dimension humaine. Son centre serait, au maximum, à une journée de la périphérie : 45 km ; une journée de cheval.

Remarque sur l'organisation de la structuration de l'espace gaulois

Lorsque César traverse la Gaule, il décrit des territoires mais aussi des subdivisions qui autorisent une gestion de proximité d'espaces assez grands.

« *In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed paene etiam in singulis domibus factiones sunt.* »

« ...En Gaule, non seulement **toutes les cités, tous les cantons et fractions de cantons**, mais même toutes les familles sont divisées en partis rivaux... » (César, *BG*, VI, 11, 2).

Il semble donc qu'il ait rencontré une organisation relativement sophistiquée qui transparaît également dans le domaine religieux : « ...Tous ces druides obéissent à un chef unique, qui jouit parmi eux d'une grande autorité... Chaque année, à date fixe, ils tiennent leurs assises en un lieu consacré, dans le pays des Carnutes, qui passe pour occuper le centre de la Gaule. Là, de toutes parts affluent tous ceux qui ont des différends, et ils se soumettent à leurs décisions et à leurs arrêts... » (César, *BG*, VI, 13).

Si ce que rapporte César est exact, force est d'admettre que les peuples gaulois avaient la possibilité, au moins une fois par an, par l'intermédiaire de leurs druides, de prendre des décisions communes et de coordonner un certain nombre d'actions, au moins dans les domaines du sacré et du juridique.

César et les peuples préromains

Lorsque César envahit la Gaule vers 58 avant notre ère pour venir en aide au peuple frère des Eduens et faire respecter le refus de Rome fait aux Helvètes de traverser leur territoire fuyant la pression de leurs voisins Suèves (Germains), il s'applique à décrire les régions qu'il traverse.

Quelles que soient ses intentions : militaires, politiques, ethnographiques ou autres, sa description livre ce qu'il veut bien présenter de la vie des Gaulois dont il parcourt les contrées. Où est la réalité, le dessein ? Tout porte donc à croire que ces peuples existaient avant son arrivée. Entre 125 et 118 av. J.-C., les troupes romaines étaient venues à la demande de Marseille menacée par les Ligures Salyens d'Entremont (vers Aix en Provence). Elles les avaient battus puis les Voconces, les Allobroges, les Arvernes... Ces noms de peuples, venus d'on ne sait où, furent vraisemblablement convenus ou acceptés à un moment donné par ces communautés. Sont-ce des « hétéro-ethnonymes » : des noms donnés à un peuple par leurs voisins (Delamarre X. 2003, 201) ? Sont-ce, comme en Espagne, des noms de peuples souvent formés sur des noms de ville (Belarte C. Noguera J. 2002, 38, citant Jacob 1985, 33) ? Sont-ce des descriptifs collectifs dont ils se seraient affublés pour s'unir, dissuader, impressionner... ? Quand ? Pourquoi ? Comment ?

César, dans la *Guerre des Gaules*, donne quelques localisations géographiques. Mais on peut se demander s'il avait une réelle connaissance de la précision de leurs limites territoriales ou si les destinataires, à Rome, avaient véritablement besoin d'un tel degré d'exactitude. Il décrirait même : « ...la source de la Meuse dans les Vosges... » (livre IV, 10) alors qu'elle descend du Plateau de Langres. Il indique (Livre premier, 1) : « ...L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte, et, dans la notre, Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les coutumes, les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine » « ...[Les Belges]... sont les plus voisins des Germains qui habitent sur l'autre rive du Rhin... ». Ainsi l'utilisation de repères tels que le Rhône, la Seine, la Loire, la Garonne se serait avérée pratique et suffisamment pertinente pour des destinataires romains même si elle n'était pas rigoureusement exacte. Autant d'éléments qui laisseraient à penser que ces grands fleuves ont servi de frontières de peuples. D'autant que l'analyse du détail comme la prise de *Cenabum* des Carnutes, (Orléans ?) sur la Loire, avant d'entrer dans le territoire Biturige paraît claire (VII, 11).

« César, pille et brûle la ville... passe la Loire et arrive dans le pays des Bituriges... »

Pourtant quelques passages du texte, plus précis, mentionnent des reliefs comme frontière et des cas où un fleuve

majeur n'est pas frontière (étude Yves Alamercery) : (César, *Guerre des Gaules*, Traduction de L. A. Constans 1950, Édition 2003) [*De bello gallico : BG*]. (**v. tableau 1**)

Les notes du traducteur de cette version commentée sont issues des connaissances archéologiques des années 50. Elles viennent compléter une description désormais plus nuancée. (**v. tableau 2**)

Ce constat mitigé rejoint les conclusions de l'analyse de la notion de fleuve-frontière selon César faite par St. Fichtl : « ...Depuis Rome, l'utilisation des fleuves comme séparation visible entre les grandes entités géographiques est légitime. En rédigeant le premier chapitre de la *Guerre des Gaules*, son but n'était pas d'entrer dans les détails complexes du peuplement de la Gaule mais de brosser les grandes lignes de la géographie humaine du pays... » « ...Le fleuve est, encore une fois, d'abord un axe commercial... » (Fichtl St. 2004, 24). Quant à la frontière décrite par César entre la province de Narbonnaise et les Helvètes : le Rhône, souvent évoquée, il n'est rien permis d'en dire puisque cette dernière est issue du partage ou plutôt de l'annexion faite par les romains vers 118 av. J.-C..

Sources, recherches et fleuve-frontière

César, décidant d'enfreindre les lois romaines en se lançant dans une campagne militaire illégitime, franchit le Rubicon, petite rivière italienne proche de Ravenne. « *Alea jacta est !* » : « Les dés sont jetés ! » [*Alea* étant traduit par le sort ou les dés] Il pénétrait dans un territoire en traversant une petite rivière qui, forcément, servait de frontière...

La confrontation avec cette nouvelle approche montrera que l'agglomération de *Savignano sul Rubicone* qui revendique, parmi d'autres, la possession « **du** » fameux pont, apporte la possibilité forte d'une confusion « crête-frontière » vers « rivière-frontière ». Confusion possible renforcée par une loi romaine qui évoquait ce cours d'eau comme repère territorial.

D'autre part, l'approche par d'autres textes antiques du territoire des Volques Arécomiques associé à la cité de Nîmes, amène à une conclusion voisine : Rhône-frontière. Conclusion à laquelle il faudra, néanmoins, apporter quelques bémols si l'on considère l'angle, délicat mais souvent utilisé, de la permanence des frontières antiques sur la constitution des évêchés. Ainsi Pomponius Mela (II, 5, 79) et Strabon (4, 1, 12) « ...observaient que le Rhône limitait le pays des Volques... » (Fiches J. L. 2002). Mais des enclaves, rive droite, semblent appartenir à des évêchés de la rive gauche. Ainsi la terre d'Argence du Beaucairois [rive droite] dépendrait de l'évêché d'Arles [rive gauche] et ce depuis, au moins, le début de l'empire (Chalon M., Gayraud M. 1982, 402-406). Par ailleurs la ville de Beaucaire *Ugernum* (rive droite) est qualifiée de *Arelatense castrum* par Grégoire de Tours (*Historiae*, IX, 7 ; VIII, 30). Enfin, Avignon possèderait également son enclave de 10 à 15 kilomètres de l'autre côté du Rhône (Leveau P. 1999, 107-108). P. Gardes conclut au sujet de la Garonne (Gardes P. 2002, 51) : « ...Le rôle de la Garonne comme frontière linéaire n'est donc pas complètement établi. Si à l'échelle de la Gaule, elle sépare effectivement les deux grands ensembles que sont l'Aquitaine et la Celtique, il est peu

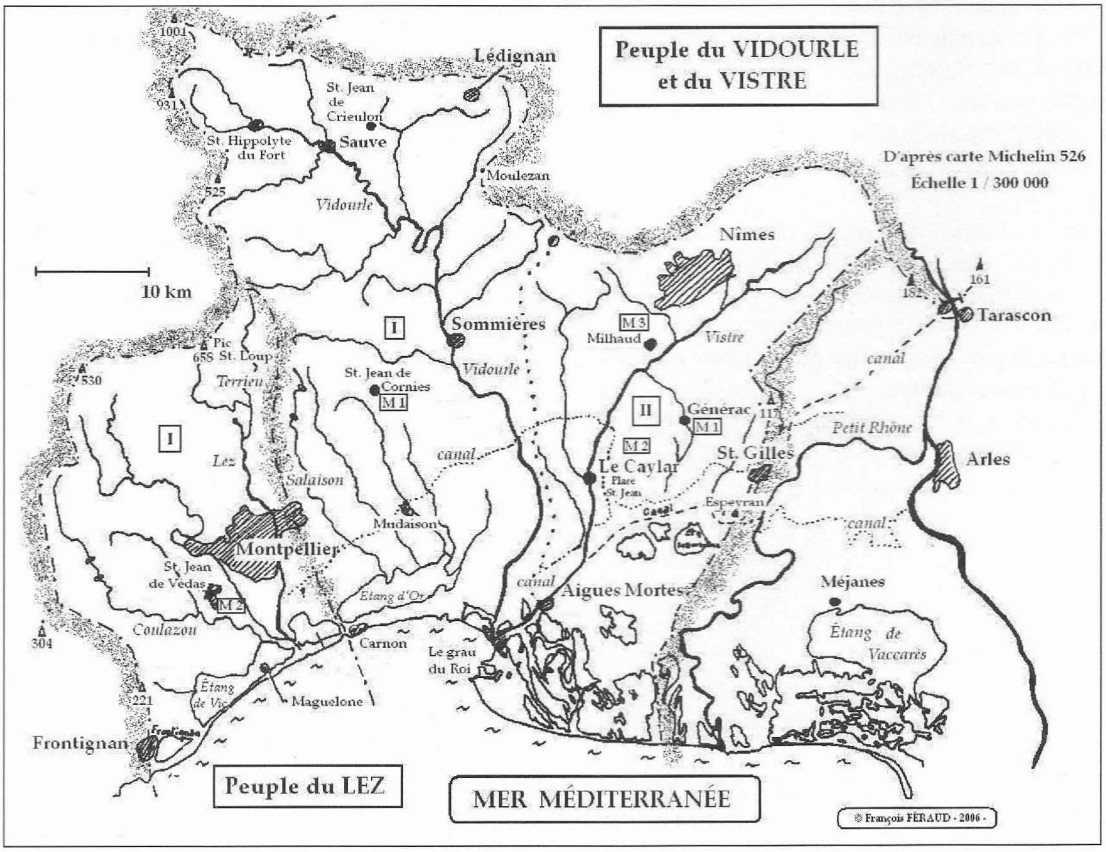

fig. 14 : Territoire du Lez – Territoire du Vidourle et du Vistre.

BG	Texte
I, 2	... le Jura se dresse entre Helvetes et Sequanes
I, 11	les Allobroges avaient sur la rive droite du Rhône des villages et des propriétés
IV, 4	le Rhin, c'était le pays des Ménapes qui avaient des champs, des maisons, des villages sur les deux rives du fleuve
VII, 8	... les Cévennes qui forment barrière entre les Helviens et les Arvernes...
VII, 57	... Lutèce, c'est la ville des Parisii située sur une île de la Seine...

Tableau 1.

Page	Livre / Note	Vallée de	de part et d'autre de ...	PEUPLES
58	I,11 / 19		Charente	SANTONS
58	I,11 / 22	Haute Isère		CEUTRONS
58	I,11 / 22	Haute Durance		CATURIGES
59	I,11 / 25		Saône (Arar)	AMBARRES
81	I,37 / 67		Moselle	TREVIRES
94	I,51 / 95	Main		MARCOMANS
102	II,4 / 9		Bouches Escault - Meuse - Rhin	MENAPES
102	II,4 / 9	Haute Somme		VIROMANDUES
122	II,34 / 52	Villaine		REDONS
257	VII,6 / 10		(du côté d'Agen) Lot	NITIOBROGES

Tableau 2.

vraisemblable qu'au plan régional le territoire des trois peuples gaulois et des sept peuples aquitains riverains ait été strictement cantonné par son cours... ».

Dans l'Est, l'archéologie actuelle décrit les Rauraques de part et d'autre du Rhin vers Bâle (Jud P., Kaenel G. 2002). De même, dans le Nord, les Ambiens seraient de part et d'autre de la Somme (Fichtl St. 2004, 92).

Quant aux *Parisii*, ils s'organiseraient sur les deux rives de la Seine, autour de l'Ile de la Cité ou de la boucle de **Genne**villiers, à Nanterre où pointe la racine *genos* : nouveau.

A noter encore que le peuple des Redons (*Riedones*) de Rennes, actuellement reconnus selon ces principes de rivière-frontière, ne contient pas la ville de Redon ! Evreux, *mediolanum* pourtant reconnu, se retrouve fortement excentré (Provost M. cité par Fichtl St. 2004, 52).

Faut-il donc considérer les fleuves comme des frontières à l'instar de ce que laisse à penser César ? Les auteurs actuels ne semblent donc pas unanimes. Force est de constater que pour pratique que cette méthode apparaisse, elle entre souvent en contradiction avec les données issues de l'archéologie. Par ailleurs, les crues font changer les fleuves de lits. A qui appartiendraient les nouvelles îles fertiles ? Comment gérer l'entente nécessaire des deux rives pour les traversées ? Les fleuves semblent davantage des axes commerciaux, des « colonnes vertébrales » sujets à convoitise (Fichtl. St. 2004, 24).

On pourra néanmoins penser que dans le cadre d'une réorganisation postérieure, romaine par exemple, médiévale..., le passage de la crête frontière à la rivière frontière juste voisine puisse ne pas être impossible. D'où le floue et la complexité qui semblent toujours avoir accompagné l'étude de cette délicate réalité mouvante.

Sur la table de Peutinger, une étape nommée *Ad Fines* : aux frontières, est-elle exactement sur la limite ou est-elle la dernière agglomération avant celle-ci ? De plus, l'utilisation, dans les itinéraires romains, d'unités entières de longueur implique une incertitude réelle de positionnement d'une unité (de – 0,49 unité à + 0,49 unité). Ainsi la frontière réelle coïncide avec le *Ad Fines* à un *millia passuum* près (mille pas de cinq pieds soient 1480 m pour un pied romain à 0,296 m) ou à une lieue gauloise près (2450 +/- 50 m selon J. Dassié) ou une lieue romaine de 2222 m. Était-il bien raisonnable de mettre un poste frontière sur la crête aride balayée par les vents plutôt que dans la vallée voisine, abritée et proche de l'eau ?

2. Origines du regroupement en peuples

Dans la basse vallée du Rhône où va se concentrer cette étude, au Bronze final et au début de l'Âge du Fer, l'approche purement archéologique amène à la conclusion de l'existence de petites communautés agro-pastorales vivant en autarcie (Dedet B. 1999, 60). Rien ne permet donc de penser à une organisation par peuples unis par une communauté de lois sur un même espace. À pro-

pos de la Ligurie (englobant la basse vallée du Rhône) (Garcia D. 2004 b, 235) « ...aux « territoires spontanés » des communautés de type tribal acéphale du Bronze final IIIb se surimposent, dès le début du premier Âge du Fer, des territoires ethniques assez vastes. Aux VIe et Ve s. av. J.-C., à la suite de la fondation de Marseille et de son essor économique, on assiste à un élan urbain remarquable débouchant sur la mise en place de territoires villageois, à dominante vivrière, peu hiérarchisés. Ce phénomène résulte d'une part, d'une évolution de l'organisation sociale des populations indigènes – dont les populations accèdent à des systèmes tribaux aristocratiques – et d'autre part, de la participation des Gaulois du Midi au réseau commercial méditerranéen. Dans le courant du deuxième Âge du Fer des confédérations ethniques vont progressivement se développer. Une organisation politique de l'espace va alors se superposer aux réseaux économiques existants et entraîner l'émergence de capitales politiques... ».

Cette évolution semblerait accompagner la mutation d'une agriculture ancestrale « ...sur abattis-brûlis au profit du système de jachère et de culture attelée légère... » (228).

« ...vers 600, Bellovèse quitte la Gaule centrale et entraîne avec lui des peuples gaulois en direction de l'Italie. Il s'arrête au pays des *Tricastini*... » (vers Montélimar) (Pelletier A. 1988, 6) aux dires de Tite Live (64 ou 59 av. J.-C. - 17 ap. J.-C.). Hécatée de Milet, historien et géographe grec (560–480 av. J.-C.), évoque « ...les « Elisyques : *Ethnos* des Ligures... ». « ...Cette population est également citée par Hérodote (vers 484 – vers 420 av. J.-C.) (VII, 195) où des mercenaires participent à la bataille d'Himère en 480 av. J.-C. »(Garcia D. 2004, 18).

Si le regard se porte vers Paris et les *Parisii*, « ...Rien ne vient pour l'instant contredire l'hypothèse d'une formation de l'identité culturelle dans le contexte des mouvements de populations qui affectèrent une partie du monde celtique dans le courant des premières décennies du IIIe s. av. J.-C.. Bien au contraire... » (Duval 1961, 74 (P.-M. Duval et V. Kruta) cité par Ginoux N. et Poux M. 2000, 232).

Pour St. Fichtl : « ...L'étude de la Gaule au 1er s. [av. J.-C.] montre bien que ces *civitates* [peuples] sont avant tout des entités politiques : les territoires que l'on peut reconstituer par différents moyens ne se superposent pas à des ensembles culturels, tels qu'ils peuvent être définis à partir de la céramique, par exemple, ou de la culture matérielle en général. Mais à partir de quelle époque ces entités politiques existent-elles ?... » (Fichtl St. 2004, 151) « ...En conclusion : ... À l'instar de ce que l'on rencontre dans d'autres civilisations antiques, le phénomène religieux possède un rôle majeur dans l'origine et la formation de la *civitas* gauloise. Même s'il reste impossible de savoir si le IIIe s. [av. J.-C.] a déjà connu des territoires politiques, comme ceux décrits par César en Gaule au 1er s., il n'en reste pas moins qu'à ce moment là, des groupes humains encore peu organisés se sont réunis en groupes plus importants autour de sanctuaires. Ce mouvement a donné naissance aux *civitates* classiques. Le sanctuaire a donc dû, comme en Grèce, jouer à fond le rôle de cohésion politique et sociale... » (Fichtl St. 2004, 158).

En ce qui concerne l'organisation collective du religieux en Europe celtique, « ...Les premiers lieux de culte édifiés au sein d'habitats apparaissent au Hallstatt mais c'est surtout durant la Tène qu'ils se multiplient... » (Audouze F., Buchsenschutz O. 1989, 193).

Force est de constater qu'on ne sait pas trop précisément ni quand, ni comment, ni pourquoi cette structuration en peuples est intervenue ni si elle s'est opérée suivant une ou plusieurs formes. Qui a commencé ? Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle s'est opérée vraisemblablement entre le Bronze final et l'invasion romaine.

3. Peuples oubliés...

Tous les peuples ont-ils été cités par les auteurs antiques ? Rien n'est moins sûr ! Ainsi, des monnaies Leuces semblent avoir été identifiées en Bretagne. Ce peuple est décrit comme pouvant être situé dans la partie orientale du Languedoc (Langouët L. 1987, 80 ; évoque Colbert de Beaulieu J.-B. « ...un potin de ce type signalé dans le Gard... » renvoyant à Gentric G. 1973). Des *Samnagenses* pourraient avoir existé dans le Gard rhodanien, aux *oppida* de Gaujac et Laudun (Charmasson J., Roth Congès A. 1992, 61-64).

D'autres noms sont cités mais leur localisation n'est pas établie. Ainsi les *Nearchi* et leur ville de Bergine que F. Benoit propose de situer à *Ernaginum* : Saint Gabriel au sud de Tarascon (Verdin F. 2000, 140) ainsi que les *Piscenae* vers Pézenas (Fiches J.L. citant Mauné 1998, 25-26) ? Où sont passés les Ambivarètes (ou Ambivrètes ou Ambibarètes), peuple client des Eduens, les Atesui dont on retrouve le monnayage et qui auraient habité vers Saint-Etienne (Renaud J. 1971, 16), ces mêmes Atesui ou Etusiates (?) (Pline cité par Abeille E. 1912, 12) ? Nombres d'autres peuples, de moindre importance, ont dû voir leurs noms absorbés par celui de la confédération à laquelle ils s'étaient joints. Le *pagus* « *Garensis* » romain, autour de la vallée du Gier, affluent du Rhône (**fig. 4**), entre Lyon et Vienne, ne serait-il pas la survivance d'une entité plus ancienne balayée par un destin collectif militaire autour du peuple « majeur » des Ségusiaves ? Des Ségusiaves plutôt axés sur la plaine de la Loire autour de leur capitale romaine *Forum Ségusiavorum* : Feurs et dont on comprend mal ce qu'ils font autour de Lyon où pourtant Strabon les évoque clairement. Que sont devenus les *Lugdunenses* de Lyon dans une zone où la mitoyenneté avec la *Provincia* romaine dut apporter des inquiétudes et des désirs de s'unir pour faire front ?

On peut raisonnablement penser que l'Histoire n'a pu retenir l'ensemble des noms de tous les peuples et qu'il faudra chercher dans les noms de villes, de micro-régions... ceux qui manquent au regard des entités territoriales que ce modèle pourrait faire apparaître.

4. Iguerande

Traditionnellement, le terme « **iguerande** » est souvent cité en France pour servir de traceur de frontiè-

re gauloise. Provenant d'*equoranda* (Delamarre X. 2003, 164) pour les uns ou d'*icoranda* ou *icuoranda* pour d'autres (Lacroix J. 2003, 45), la multitude des dérivés de *randa* des langues européennes font qu'il apparaît bien comme un traceur de limites territoriales.

Trois observations à ce niveau :

- la mutation **c / g** entre, d'une part, Iguerande, Aigurande... (formes souvent restées dans la toponymie) et *icuoranda*, *icoranda* ou *equoranda* (formes anciennes), d'autre part, s'articule autour de la confusion phonétique sourde / sonore. Confusion qui existe, par essence, dans l'ibérique ancien.

- Ces mutations semblent souvent s'effectuer autour de « pivots », d'éléments forts, accentués ou appartenant aux consonnes sonores ou à des voyelles marquantes.

- La plus ancienne graphie retrouvée dans les textes est-elle toujours la plus proche de la racine originelle ? Une approche statistique donnant la forme la plus fréquente ne serait-elle pas préférable ? Les noms propres ont-ils une orthographe ? En paléographie : la transcription des actes anciens, l'orthographe des noms propres pose souvent problème.

Volatilité étymologique ?

Deux exemples viennent ici illustrer la difficulté d'interprétation de l'évolution des noms propres issus des actes notariés, des chartes, des cartes... Ainsi le village de **Masmolène** qui domine l'Étang de La Capelle, a connu au moins 15 graphies où l'on retrouvera les pivots forts : M, M, L, N et les éléments variables (Féraud F. 1986, 1987, 47) :

1144	Monmolena	1174	Momoleva
1178	Mommolena	1205	Mamolene
1207	Monmolena	1209	**Molomena** (inversion)
1211	Mommolena	1237	Mamolena
1255	Mamolene	1333	Mamolena
1384	Mamolena	1461	Mamolena
1488	Magmolena	1495	Mamolene
1504	Mâmolene	1549	Mamolene
1555	Mamollena	1565	Maulmoleyne
1578	Mamolene	1610	Masmollene
1612	Mamolene	1620	Mamoulène
1623	Mâmolene	1649	Marmoiere
1661	Masmoleinne	1666	Masmolene
1669	Masmolene	1719	Masmoulene
1742	Mamolene	1744	Masmolène
1754	Maumolene	1760	Masmolene
1785	Mamolene	1824	Malmolenne

Le second exemple provient d'Étrurie où des miroirs étaient décorés par la gravure évoquant Paris-Alexandre, fils de Priam et séducteur d'Hélène. Suivant les possibilités de l'alphabet étrusque, son nom est orthographié (Thuillier J. P. 2003, 29)

Alcsentre Alichsantre Elacsantre
Elachsntre Elcste Elsntre Elchsntre

On notera le « squelette » fait des « pivots » : L CS TR et les mutations : A / E de l'initiale, les syncopes (lettres enlevées) et la confusion finale sourde / sonore : t / d.

Tout porte donc à croire que la souplesse puisse être de mise dans l'étude de l'évolution des toponymes.

Iguerande – grand

L'étude de la partition du territoire à petite échelle, pour les « pseudo communes » : **UT 1**, laisse apparaître la très forte fréquence des toponymes « **Grand...** » sur les lignes de partage des eaux qui combineraient avec l'utilisation raisonnée de confluences. Ils pourraient alors découler d'igu**erand**e. La racine du bas latin *grandis* pouvant avoir une origine similaire. Les « petits... », souvent voisins, ayant pu être rajoutés ensuite par soucis d'opposition, de différenciation, pour couvrir le territoire avec davantage de précision. En effet, à titre d'exemple, entre la vallée du Rhône et Saint-Etienne, le col du « Grand Bois » est sur une ligne forte de partage des eaux Atlantique / Méditerranée. À l'heure d'aujourd'hui, pour un méditerranéen habitué aux garrigues, ce bois sombre de grands conifères n'est pas plus grand que les autres. Ils le sont tous ! Par contre, sa position pourrait fort bien expliquer cette appellation synonyme de frontière. Cette association iguerande-*grandis* pouvant se réaliser d'autant plus facilement s'il s'agit de la haute montagne qui sert de frontière. Les Espagnols disent : *gordo* !

Iguerande – Martin

On notera également, dans la toponymie, la correspondance forte entre ces lignes de partage des eaux et le toponyme « Martin ». Ma familiarité professionnelle (Professeur des Écoles en milieu d'Éducation Prioritaire) avec les confusions phonétiques sourde / sonore notamment : t / d mais aussi des nasales an / in associés à des inversions dyslexiques laisserait entrevoir une éventuelle filiation :

iguerande > igu **e** r an de > igu **a** r an t > igu ar t **an** > igu art **in** > m art**in**

mutations e / a, t / d ; métathèse an / in.

A t-on eu une mutation igu > m par l'alphabet grec par contraction : ιγυ > **m** ?

D'autant que le martinet est un oiseau « iguerande du temps » avec son arrivée autour du 1er mai et son départ autour du 1er août (deux fêtes gauloises). Il est un parent proche de l'hirondelle ou arondelle où semblerait également transparaître un autre « iguerande du temps ». Ainsi, les nombreuses « Roches Martines et autre Pierre Saint Martin prendraient-elles leur sens dans une partition proche, à l'échelle des communes. En émettant donc l'hypothèse que la liste des dérivés d'iguerande soit beaucoup plus longue, cette nouvelle multitude en ferait alors plus un toponyme traceur de frontière d'unités territoriales proches, de niveau 1 : **UT 1**. Et l'on comprendrait mieux pourquoi Martin, Dupont et Durand sont des patronymes très fréquents. Omniprésent et familier donc, ce terme d'iguerande aurait pu être choisi, par la suite, pour déterminer les repères de nouvelles frontières négociées et modifiées tardivement.

5. Conclusion sur les territoires

Ces réflexions rejoignent une des conclusions de St. Fichtl : « ...La *civitas* gauloise est une entité territoriale bien identifiée... La recherche archéologique de ces dernières dizaines d'années nous montre... un vaste territoire agricole parsemé de fermes et où le « barbare » n'a plus sa place. Cette caractéristique du territoire gaulois pose ainsi des problèmes pour la représentation cartographique. Si l'on admet que les limites sont bien définies, alors la carte doit retranscrire cette réalité... » (Fichtl St. 2004, 163). En revanche, la vision de peuples définis et séparés par un espace intermédiaire présentée comme le modèle « Camille Jullian » par P. Boissinot (Séminaire organisé par O. Buchsenschutz - Ecole Normale Supérieure de Paris - 2004) semble difficilement répondre à ces questions cruciales et relativement incontournables pour une contrée où la densité démographique et l'emprise de l'agriculture et de l'élevage posent d'autres difficultés que pour les espaces africains plus vastes où la nécessité de la limite précise pourrait apparaître moins nécessaire.

6. Milieux archéologiques avérés

A propos des Coriosolites de Corseul, un peuple de Bretagne nord, L. Langouët rappelle que les cités romaines et leurs territoires sont fortement héritières des peuples préromains. La *civitas* des Coriosolites est « ...très adroitement calquée sur les divisions territoriales pré romaines... » (Langouët et Veillard 1984 cités par Langouët L. 1987, 5). En effet, il suffisait aux romains d'implanter de nouvelles voies, de nouvelles capitales autour de passages obligés (ponts maçonnés, carrefours, ports...) pour concurrencer les cités gauloises. Récompenser ceux qui entreraient en collaboration et ainsi, petit à petit, étouffer économiquement ces anciennes capitales qui mourront avec leurs derniers fidèles. Deux cités gallo-romaines sont des milieux avérés : Saintes et Evreux. L'application de cette approche à leurs environnements donne un partage du territoire d'apparence cohérent. Nous n'exposerons que le cas de Saintes mais celui d'Evreux donne des résultats analogues.

***Médiolanum Sanctorum* : Saintes**

La cité des Santons, la *civitas* gallo-romaine, a pour capitale Saintes, sur la Charente qui se jette dans l'Océan Atlantique (**fig. 15**). Cette ville est dotée d'un ensemble monumental romain de prestige et d'envergure. La Saintonge est une région riche par ses terres à blé et son eau abondante. Ce fleuve tortueux coule paisiblement sur près de 360 kilomètres. Tout porte à croire qu'il aurait été coupé en deux par une barre située, tout d'abord, au niveau de Luxé et la Forêt de Tus**son** à la confluence Charente / Bief. Cette frontière emprunte les reliefs dominants : 163 m (Informations Laversanne J.). Le mot « forêt » pouvant entrer dans la liste des marqueurs de limite. Il proviendrait de l'abréviation de ***forestis*** *silva* : la forêt **extérieure**, en dehors (Dauzat A., Dubois J., Mitterand H. 1971, 315).

Cette limite semble, néanmoins, avoir été modifiée pour être placée, en seconde génération, en aval d'Angoulême, à la confluence Charente / Anguienne. Elle pouvait alors passer par la Forêt de Dirac. Cette frontière nord-sud passerait donc à proximité du hameau de « La Revetiz**on** », au nord d'Angoulême. Ainsi le territoire des *Ecolismiens* d'Angoulême prendrait-il corps (Buisson J.F. et Gomez de Soto J. 2002, 256-260). Son centre géographique serait à Mansle, dérivé de *mediolanum*. Il correspondrait au peuple de la Charente 1, supérieure.

Ces deux générations de frontières seraient scandées par les rivières : Tran**son**, à l'est et la Li**sonne**, pour ce qui est de la perte du cours supérieur de la Charente au profit des voisins Pictons (barre à la confluence Charente / Cibiou). Selon cette approche, le territoire santon final s'apparenterait au bassin de la Charente inférieure, maritime. Il serait alors centré sur Saintes (**fig. 15**).

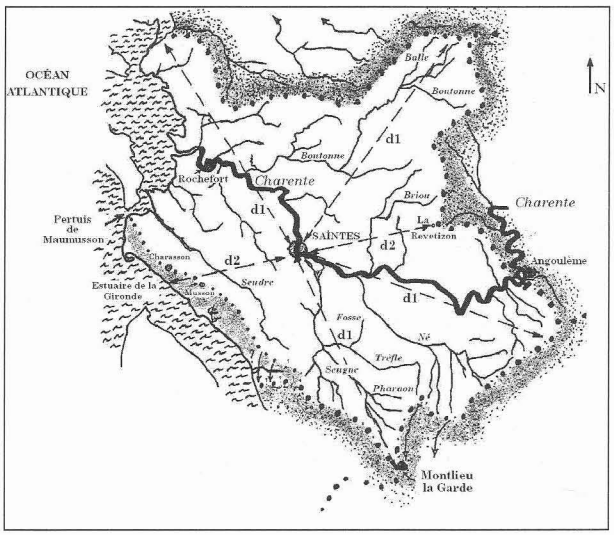

fig. 15 : Saintes - *mediolanum* des Santons.

Les bassins-versants sont assez clairs. Seule la région sud-ouest, le long de l'estuaire de la Gironde pose une difficulté. Elle semble avoir été résolue, en toute logique, par la succession de lieux-dits : Mu**sson**, Chara**sson** pour gagner le Pertuis de Maumu**sson**. Les localités frontières de la Revêtizon, Musson, Charasson... laisseraient néanmoins à penser à une seconde génération dont aurait héritée l'organisation romaine conservant Saintes comme milieu. Par la suite, à l'époque romaine donc, un tel particularisme, viable uniquement dans le strict respect de la règle originelle de partage des eaux, pourrait ne pas avoir été respecté et le territoire étendu jusqu'aux rives de la Gironde.

7. Le territoire des Rauraques (Rhin)

Les actes du XXIVe colloque de l'Association Française de l'Étude de l'Âge du Fer (AFEAF) de Martigues, en juin 2000, présentent une tentative de « restitution du territoire des Rauraques dans la partie sud du Rhin supérieur ». Le polygone schématisant cette emprise issue de la comparaison du mobilier archéologique des sites de la fin de la Tène montre que le Rhin ne serait pas une frontière et qu'il aurait donc bien été tronçonné (**fig. 16**) (Jud P., Kaenel G. 2002, 303). La confrontation de ce polygone avec les frontières issues du partage des eaux et de la double

confluence, majeure : Rhin / Bruche / Kinzig de Strasbourg, donne des lieux centraux où sembleraient pointer le terme neuf, neu…

Les grandes dimensions : 67 km, du centre à la périphérie, pourraient être dictées par les cours des affluents du Rhin d'Alsace. La confluence de Strasbourg s'affirmerait alors comme un élément fort de structuration. Sans entrer plus avant dans le détail de ce peuple, on remarquera néanmoins la position centrale du Mont Sainte **Odile** où pointerait un ***mediolanum***, habilement « mélangé » par la christianisation de ce lieu où des vestiges remarquables (une enceinte cyclopéenne) apparaissent, pour l'heure, difficiles à comprendre. Il serait le chef-lieu d'un arrondissement (**UT 2**) « retaillé », en seconde génération (**M 1-2**), en s'appuyant cette fois sur le Rhin et le Liepvrette (?) (**fig. 16**).

Ces quelques premiers exemples de confrontations archéologiques semblent ne pas s'opposer à l'application de ce modèle. Appliquons le avec plus de précision à l'archéologie du Gard puisque le hasard a voulu que l'élément déclenchant : le bassin fermé de La Capelle-Masmolène soit gardois.

8. Application au Gard à l'Âge du Fer

Contexte général des Âges du Fer

À l'échelle de la Gaule, cette période correspond, tout du moins dans sa seconde partie, à un accroissement du phénomène urbain. De même que s'opère un mélange entre des populations d'origines différentes.

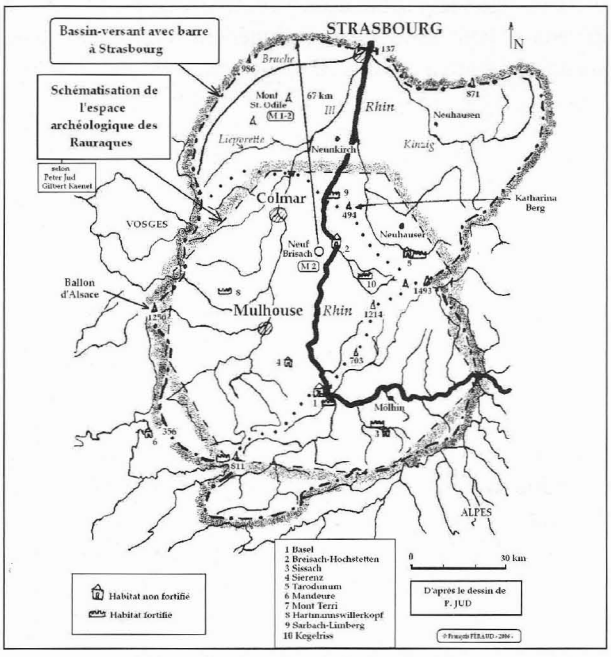

fig. 16 : Essai de restitution du territoire des Rauraques et partage des eaux.

« …L'unité des cultures de l'Âge du Fer et de la zone « celtique » est avérée depuis au moins la fin du premier Âge du Fer ; exemple : diffusion des « coupes parasol » ou des amphores de Marseille. Plutôt que de parler d'invasions celtiques, il vaudrait mieux envisager des mouvements localisés, et multidirectionnels… » (Buchsenschutz O. 2004 ; Note dactylographiée - Séminaire Ecole Normale Supérieure - Paris).

Du Bronze final aux Âges du Fer

L'Âge du Fer succède à l'Âge du Bronze (Bronze final IIIb : avant 725 av. J.-C.) marqué, sur le pourtour méditerranéen, par un « …véritable essor démographique traduit par une grande diversité d'habitats : hauteur, plaine, grottes, groupés, isolés… » (Garcia D. 2004, 34-36). Elevage, culture des céréales mais pas encore de structures de stockage. « …Quelques groupes sont concernés par le commerce plus lointain d'ambre, d'étain, de lignite… sans que l'on puisse encore parler de marchés… » (35).

Au VIIIe s. av. J.-C., pour d'autres auteurs, « …tout porte à croire que parmi les possibilités offertes par le Midi, les métaux occupaient la première place. Non seulement ceux qui étaient susceptibles d'être extraits ou produits dans la région même mais encore ceux qui venaient de l'intérieur de la Gaule. Il semble bien que le Midi se soit, en effet, sans doute sous l'impulsion de la demande extérieure, constitué en un véritable marché des métaux rassemblés et concentrés sur les principaux sites accessibles aux bateaux marchands. D'abord l'or : 10 tonnes par an, l'étain de Cornouaille… Pour que les bateaux étrusques aient fréquenté d'une manière aussi intense les côtes provençales et languedociennes, il fallait que des raisons impérieuses les y conduisent, car on ne saurait imaginer que leur seul but était d'écouler une production excédentaire de vin et de vaisselle. Fret de retour : or, étain, cuivre… » (Bouloumié B. 1992, 10-14). Arles était-elle un marché de l'étain (Brunet P., Berjaud L. 1956, 11) ?

Le début de l'Âge du Fer, après une transition, semble être une période de ruptures : « …on ne connaît pas à ce jour un seul site protohistorique dont la stratigraphie ne présente pas un hiatus entre 750 et 550 av. J.-C.… » (Garcia D. 2004, 43). « …Au VIIe s. av. J.-C., en Languedoc oriental, la plupart des sites du Bronze final sont abandonnés… déclin démographique ? Essaimage ? En revanche, les sites de taille très modeste sont nombreux… » (45) « …725-625 : phase de déperchement de l'habitat, d'éclatement des structures villageoises (essaimage-migration) (46) ».

Dans le Gard, au premier Âge du Fer, on assiste à une nette évolution vers les sites « **sans défense naturelle** » : 68 % contre 14 % au Bronze final IIIb (Dedet B., Provost M. et al. 1999, 30/2, 63). L'habitat descend vers les plaines. Le nombre des sites croît de 24 à 35.

Le premier Âge du Fer voit le « …développement des tumuli surtout là où la roche s'y prête. Au VIe s. av. J.-C., on assiste à la mise en place des sanctuaires : pierre taillée, représentation humaine taillée, exaltation d'un défunt hors du commun… » (66). Semble percer une forme de culte du héros. Par ailleurs, « …La plupart des objets métalliques proviennent des Alpes du nord. S'ajoute un courant commercial venant d'Italie… On note des modifications anthropologiques physiques peut-être dues à un apport ethnique venu du nord… ».

Au Ve s. av. J.-C., le commerce de vin étrusque provenant du littoral pénètre dans l'arrière-pays gardois : amphore, *oenochoé*, canthare, *bucchero nero* ; avant de s'éteindre à la fin du siècle laissant la place au commerce marseillais. À ce niveau, il convient d'évoquer la lutte entre Etrusques et

Carthaginois d'une part et Phocéens (marseillais) d'autre part, pour la suprématie maritime et donc le développement des échanges, moteur de la pénétration vers l'arrière-pays.

Entre 600 et 537 : Naissance et croissance de Marseille. Pénétration du marché maritime. Montée de la concurrence par rapport aux Etrusques.

540 : Prise de Phocée (Asie Mineure) par les Perses : seconde vague d'immigrants plus dense, plus acculée, plus déterminée ?

537 : Bataille d'*Alalia* (Aléria en Corse) : Défaite et perte d'hégémonie.

509 : Les Romains chassent les Etrusques de Rome.

474 : Hiéron de Syracuse (Sicile) détruit la flotte étrusque. Les Phocéens reprennent le combat et détruisent la flotte carthaginoise.

L' « âge d'or de Marseille » durera près de cent cinquante ans...

L'argent était nécessaire, fondamental, pour les monnaies (oboles, drachmes massaliotes...) mais aussi pour son association à l'or afin de le rendre plus résistant.

La monnaie, étalonnée au VIe. s. sur la drachme grecque euboïco-chalcidique (5,76 g d'argent), se cale désormais sur le modèle attico-syracusain de 4,32 g.. L'axe commercial ...Espagne - Marseille - Syracuse - Athènes... apparaît. La drachme légère de Marseille vaut désormais 4 oboles à 0,72 g. (www.cgb.fr).

Début IVe s. av. J.-C., les habitant de *Massalia* passent avec Rome un traité d'alliance : le « *Foedus aequum* » par lequel les deux villes se promettent assistance d'égale à égale. Elles sont concernées par le même trafic commercial et sont donc fortement interdépendantes (Clébert J.- P. 1976, II, 16-17 d'après Busquet R. 1945).

Dans le Gard, à la **fin V^e^, début IVe**, vers Bagnols sur Cèze, les *oppida* de Saint Vincent de Gaujac et du Camp de César à Laudun sont fortifiés. « ...ils paraissent intensément occupés et les siècles qui suivent montrent au contraire une assez sensible désaffection jusqu'aux premières années du Ier s. avant J.-C.. Une nouvelle enceinte est alors bâtie à Laudun, à Gaujac, le rempart est restauré... » (Charmasson J., Roth-Congès A. 1994, 31). La période d'occupation originelle de l'*oppidum* de Gaujac et de sa tour de garde à degrés de la Gardie est estimée à la phase : **425 - 390** (Charmasson J. 1986). L'auteur attribuait cet élan de construction en position haute à une « ...peur des envahisseurs celtiques ou des nomades belliqueux ou le besoin de protéger ses biens ou d'affirmer l'appropriation sociale et politique d'un territoire... » (9). De l'autre côté du Rhône, dans le bassin du Lez, le site majeur du Pègue, pour les échanges commerciaux entre Massalia et la Vallée du Rhône, reconstruit sa troisième phase :

1er habitat : - 700 / - 600 puis abandon ;

2ème phase : - 530 / - 450 puis abandon après incendie ;

3ème phase : - 390 (+/- 10) jusqu'au premier siècle.

Dans l'Uzège, près de Saint Victor des Oules, le petit *oppidum* du Montaigu est occupé entre **-600 et -350** (Maufras O., Parent F., Petitot H. 2001).

Il s'agit donc bien là d'un fait majeur car l'effort collectif de construction d'un rempart monumental est loin d'être anodin. Extraire, acheminer, appareiller demandent de vraies compétences, des savoir-faire spécifiques nécessitant une structure durable importante donc une motivation collective forte. Il traduirait également « ...une forme de sédentarisation de la population bien que des unités domestiques subsistent en plaine. Ils deviennent des *oppida*-marchés : des foyers, pour mettre en place et maintenir un réseau commercial où affluent marchandises et techniques... » (Goury D. 1994, 17).

Entre le début du IVe s. et la fin du IIe s. av. J.-C., un nouveau hiatus, un abandon, est également souligné et confirmé sur l'*oppidum* gardois du « Camp de César » à Laudun comme sur tous les *oppida* de la région de Bagnols sur Cèze (Goury D. 1994, 18-19). L'auteur s'interroge sur « ...les raisons qui ont poussé la population à quitter les hauteurs pendant une période de croissance démographique et économique partout attestée dans le Languedoc... ».

Si donc l'important travail de transport de matériaux, de construction de remparts, est lié à la structuration en peuples, tout porte à croire qu'il faille en chercher les bases au Ve s. avant J.-C. pour une extension de la mise en place de quelque chose voulu comme quasi-éternel, à y être. La stabilité sociale ainsi obtenue pourrait alors s'avérer comme un élément de réponse à la question de l'abandon de ces hauteurs. Équilibre qui, aidé par une embellie climatique, aurait été le ferment de cette croissance partout observée. Une sorte d'âge d'or, de développement harmonieux à l'intérieur d'un espace fixé, sécurisé, propre à créer les surplus nécessaires au développement du fait urbain autour de certains sanctuaires.

Entre IVe et IIIe s. avant J.-C., le monde celte connaîtrait aussi un abandon généralisé des centres fortifiés. « ...Ce phénomène n'est pas seulement l'expression de la force et de la stabilité intérieure... c'est aussi le reflet d'une dispersion des activités et l'absence d'un pouvoir centralisé... » (Kruta V. 1987, 100) Phénomène qui n'est pas sans rappeler la désertion tout aussi inexpliquée des « châteaux » celtes au Ve s. avant J.-C. (Audouze F. Buchsenschutz O. 1989, 27).

Pour la Celtique méditerranéenne, D. Garcia interprête « ...la baisse du nombre d'établissements isolés à vocation agricole et la réduction du nombre de créations de sites... comme un rééquilibrage de la maille urbaine... au profit d'une meilleure gestion de l'espace territorial et d'un renforcement du réseau urbain... rationalisation de l'espace bâti par l'utilisation de l' « architecture en dur »... ne pas exclure l'hypothèse d'un « exode rural » au profit des sites à fonction commerciale dominante comme Béziers, Lattes, Nîmes ou Arles voire des sites grecs comme *Emporion*, *Agathé* ou *Massalia*... avec un probable renforcement de la hiérarchisation sociale pouvant correspondre à des formes de pouvoir aristocratique... » (Garcia D. 2004, 89) « ...redonner une place au religieux dans le processus d'urbanisation et dans l'organisation interne des agglomérations... qui... se sont développées, à partir du VIe s. av. J. C., sur l'emplacement de sanctuaires (sans généraliser) et qui... repose sur la mise en place de réseaux essentiel-

lement économiques... en prise directe, pour le Languedoc oriental et la Provence, avec les commerçants massaliètes... » (Garcia D. 2004, 118).

Nîmes, baptisée à partir d'un « théonyme » (nom dérivé de celui d'un dieu), était un « ...sanctuaire de l'eau fort couru des populations indigènes et dont le nom, *Nemausus*, était, en fait, celui du dieu topique, honoré là et qui continuera à l'être au temps des Romains. Ausone pourra même dire que la fontaine de Nîmes est parmi les plus célèbres du monde... » (Clébert J.-P. 1976, II, 177) D'autres voient en *Nemausus* de Nîmes une proximité avec « *nemeton* » : le « bois sacré » gaulois (A. Veyrac 1997 cité par Garcia D. 2004, 117-119). Enfin, pour d'autres auteurs : *Nemausus* serait un lieutenant d'Hercule (Clébert J.- P. 1976, I, 203 d'après Bérenger-Feraud 1887), placé là pour commander la nouvelle ville créée par Hercule. « ...Au premier siècle avant Jésus-Christ, *Nemausos* est qualifié fils d'*Héraclès* par Parthénios de Nicée [Asie Mineure]... » (I, 204). Au tome II, *Nemausus* est de nouveau qualifié de dieu topique.

Glanon, (*Glanum* près de Saint Rémi de Provence) s'est développée autour de sa source sacrée et du culte des eaux voué également à Hercule tenant sa coupe.

L'utilisation, apparemment exclusive, des hydronymes en ...**zon** comme traceur de la proximité de la frontière pourrait donc s'avérer de l'ordre du sacré, du religieux.

Approche de la basse vallée du Rhône.

La basse vallée du Rhône, à l'arrivée des Romains et même déjà au passage d'Hannibal, en 218 av. J.-C., était partagée en espaces relevant de peuples. Lors de cet épisode « ...les Volques habitent sur les deux rives du fleuve... » (Tite Live 21, 26 ; cité par Verdin F. 2002, 140). Une sorte de mosaïque dont les contours, si nous en devinons l'existence, ne sont, pour l'heure, pas clairement déterminés.

Des « aires spatiales globales » semblent pouvoir être esquissées. Elles contiennent les **Cavares** plutôt axés sur la vallée du Rhône si l'on en croit Strabon, les **Helviens** plutôt sur l'Ardèche, les **Tricastins** au Nord des Cavares dans la vallée du Rhône, les **Volques Arécomiques** vers Nîmes et peut-être les **Leuces** vers le Gard, les **Samnagenses** vers la Cèze, les....

On pourrait alors penser que les frontières, si elles existaient, seraient dans les zones périphériques d'intersection de ces « nappes spatiales globales » (**fig. 17**).

Entre Ardèche et Gardons

Suivant ce modèle, la basse vallée du Rhône, en rive droite, au sud de Montélimar, au sortir du Défilé de Donzère, présente plusieurs affluents majeurs du nord au sud :

l'Ardèche la Cèze le Gardon

La région de Nîmes appartient au bassin du Vistre et du Vidourle, d'autres fleuves côtiers plus petits (**fig. 14**). Ces micro-régions se nomment d'ailleurs toujours « Vistrenque » et « Vidourlenque ». Ces espaces sont associés aux rivières qui les structurent.

Bassin de l'Ardèche

L'Ardèche, avec plus de 70 km paraît longue pour ne porter qu'un seul peuple. Son cours supérieur descend des Cévennes. Le point culminant est au Roc de Malpertus, à 1680 m. Sa partie inférieure traverse des plateaux calcaires arides où elle a creusé de puissantes gorges traversées naturellement par le Pont d'Arc de Vallon. Cette particularité naturelle restant néanmoins d'accès relativement malaisé. Cette différence d'altitude entre les plateaux ardéchois et la basse vallée et les températures estivales en font un lieu d'intenses transhumances.

La confrontation des logiques de bassin et de confluence majeure amène à mettre une « barre » à la confluence Ardèche / Chassezac, son affluent majeur. D'où deux territoires : l'Ardèche supérieure [1], vers sa source et l'Ardèche [2], jusqu'au Rhône.

Rivières en ... zon, ... çon, ... son

Au sud des Vans, la source du Gran**zon**, affluent du Chassezac, soulignerait la frontière qui vient du Roc de Malpertus (**fig. 18**).

Au nord de Vallon Pont d'Arc, la source de l'Au**zon** est proche de la ligne de crête qui descend Nord-Sud en direction de la confluence Ardèche / Chassezac (**fig. 18**).

Confluence Ardèche / Chassezac : le village de Sampzon !

Le relief local fort, très imposant, semble avoir dicté un aménagement à la stricte règle de confluence souligné par la localité du village perché de Samp**zon** dont la corniche rocheuse est en vis à vis de la crête qui descend nord-sud depuis les sources de l'Au**zon**, juste à l'est de Ruoms. L'obligation de contourner la petite vallée du Vallier, débouchant exactement à la confluence Ardèche / Chassezac, aurait empêché d'utiliser exactement cette dernière. Ce petit peuple «source», de forme irrégulière et présentant un dénivelé conséquent de près de 1 400 m (entre 1699 m du Sommet des Finiels et 300 m du cours de l'Ardèche) pourrait avoir pour capitale Saint **Mélany** où l'on pourrait lire un dérivé de ***mediolanum*** (**fig. 18**).

La barre aval de l'Ardèche [2], sur le Rhône, serait vraisemblablement à placer à la confluence Rhône / Lau**zon**, affluent de rive gauche, qui servirait aussi de repère (**fig. 22**).

Nous n'irons pas plus avant dans la description du bassin de l'Ardèche correspondant à l'aire originelle des Helviens, bien que cela soit tout à fait possible, pour aborder celui du Gardon ou plutôt des Gardons qui pourront être confrontés aux données issues de la Carte Archéologique du Gard.

Bassin des Gardons

Une particularité étonne tout d'abord : il n'y a pas qu'un seul Gardon, mais quatre ! En effet, le Gardon de Saint Jean (du Gard) et le Gardon de Mialet s'unissent pour former le Gardon d'Anduze qui se jette dans le Gardon d'Alès. Manque d'inspiration pour trouver des noms différents ? Avec près de 100 km de longueur et de nombreux affluents descendant des Cévennes, tout porte à croire à un partage de ce bassin en deux territoires : un grand tout le long du Gardon d'Alès et un plus petit, englobant les deux autres Gardons (**fig. 19**).

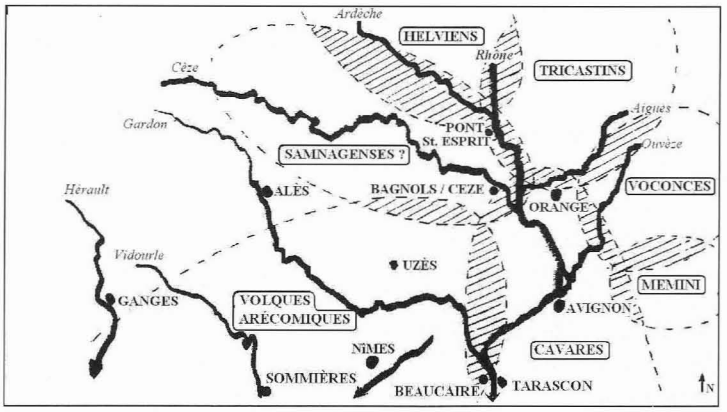

Fig. 17 : « Nappes spatiales globales » des territoires des peuples du Gard rhodanien.

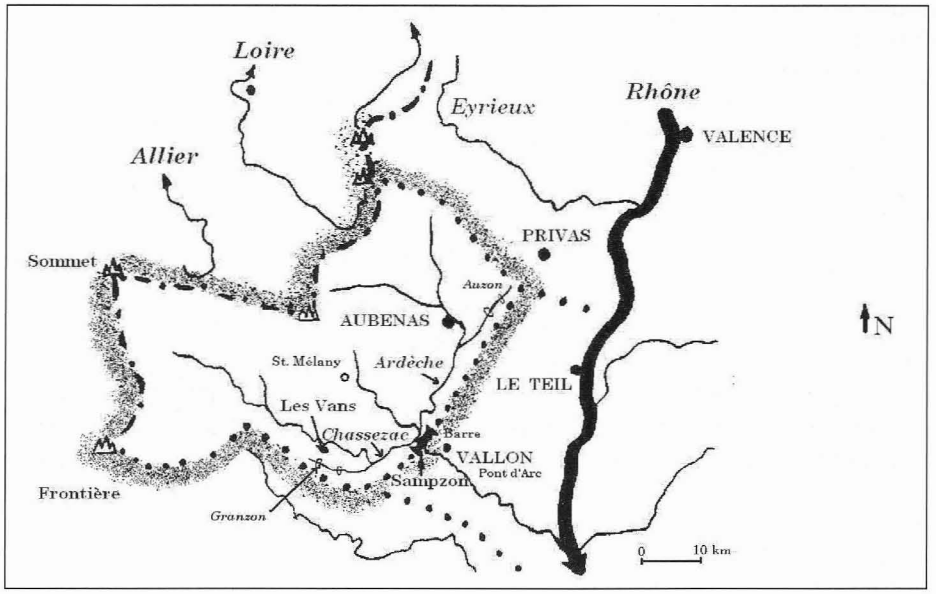

fig. 18 : Territoire du bassin-versant de l'Ardèche 1 (supérieure).

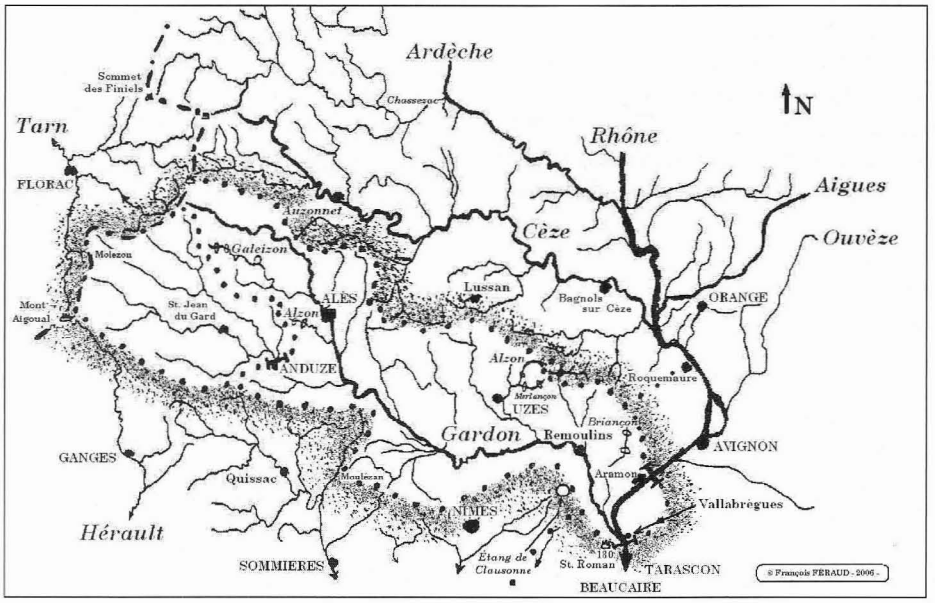

fig. 19 : Hypothèse des territoires du bassin-versant du Gardon en première génération.

Rivières en ...zon, ...çon, ...son :

Au nord-ouest d'Alès, le Galei**zon**, avec sa source, confirmerait l'utilisation de la crête séparant le bassin du Gardon d'Alès de celui du Gardon d'Anduze. Frontière apparemment confirmée par un Al**zon**, au sud-ouest d'Alès.

La crête descend jusqu'à Anduze, souvent nommée la « Porte des Cévennes » et qui se présenterait bel et bien comme la porte d'un petit territoire nettement délimité (**fig. 19**). Son centre, Saint Jean du Gard, se décalant vers les basses altitudes pour s'adapter à la répartition de population. Les montagnes, plus rudes, sont moins peuplées.

Dans sa partie orientale, vers Remoulins, le Brian**çon** semblerait indiquer que la crête qui descend vers le Rhône, à l'est d'Aramon, serait une frontière. Elle viendrait passer vers la ferme d'Andé**zon** située entre les **Forêts** de Malmont et de Rochefort du Gard (**fig. 20**).

En rive gauche du Rhône, elle emprunterait la Montagnette et l'Abbaye de Frigolet avant de retraverser, en amont de Beaucaire, à la confluence Rhône / Gardon. En remontant, elle rencontrerait un autre bassin fermé, en limite entre les bassins-versants du Gardon et du Vistre de Nîmes : l'Étang de Clau**sonne** (**fig. 20**). La forme « Clau**sonne** » évoque la « cloison » dont la racine est latine *clausio*, *onis*, de *clausus*, clos, clôture (*Dictionnaire étymologique*, Larousse, 1971, 173).

Avec un centre originel à Castel**nau** Valence, on est en droit de se demander si la maîtrise du Rhône par les Cavares n'aurait pas légèrement poussé la frontière vers l'ouest (**fig. 19**) comme pour la Cèze (**fig. 21**). Ainsi, Saint Jean de Ceyrargues deviendrait centre et l'*oppidum* du Marduel prendrait tout son sens de défense périphérique vers le sud et l'est.

Cette éventuelle nouvelle frontière pourrait avoir eu deux mutations. Tout d'abord par Montfrin où un chemin de Charma**ssone** n'est pas très bien expliqué (une famille Charmasson existe dans les compoix de la ville...). Il donne accès à une source pérenne remarquable. Passant juste sous la crête frontière, elle alimentait la fontaine de Saint Césaire (*César aqua*) (informations Martin J. et Airault J.). Montfrin, sur un relief rocheux, est au bord du Gardon. Au sud, la falaise de galets alluvionnaires se nomme : **Barre**. Deux bornes quadrangulaires (34 x 32 x env. 130 cm (hors sol) en calcaire coquillier reliées par une puissante levée de galets) espacées d'environ 600 m s'alignent en direction de Montfrin, lieu où la vallée du Gardon est la plus étroite. De plus, cette nouvelle frontière serait en regard de la ligne de partage des eaux est du bassin du Vistre : un parfait alignement. (iguerande : ιΓυερανδε > *Mons Ferinus* > Montfrin ?)

Une troisième génération passerait encore un peu plus à l'ouest, au Clos Méjean, vers Meynes et la chapelle Saint Jean des Vignes, au nord de Montfrin, qu'il faudrait alors prendre dans le second sens « provençal » de **milieu entre deux entités** (**fig. 20**).

Les Cavares ont-ils récupéré le sommet de Montfrin et sa source sinon pourquoi une modification de quelques mètres ?

Pour le reste de la limite du bassin du Gardon, compte-tenu du relief, son tracé, par le nord de Nîmes, ne pose pas de difficulté ni de risque de confusion et les traceurs ne seraient pas nécessaires (**fig. 19 et 20**).

Le bassin de la Cèze et du Lez

Tronçon du Rhône

L'espace originel du territoire de la Cèze et du Lez correspondrait donc au bassin-versant d'un tronçon du Rhône. La barre amont (au nord) serait juste en aval de sa confluence actuelle avec le Lau**zon** : affluent de rive gauche qui passe vers Bollène. La barre aval (au sud) serait dans le prolongement de la crête de la célèbre et très nette faille géologique de Roquemaure donnant une rupture de pente, ouest-est, violente et rectiligne sur plus de 10 kilomètres (**fig. 22**).

Détournement de l'Aigues ?

Aussi étonnant que cela puisse paraître, tout porte à croire que la rivière l'Aigues qui, actuellement, est un affluent du Rhône, se serait jadis jetée dans l'Ouvèze au sud (autour de la côte 100 m). Cette hypothèse rencontre d'ailleurs la tradition populaire de Cairanne (Alary F. 1966, 10). Dans le même ordre d'idée, on suppose, depuis les cadastres romains d'Orange, que la Durance aurait changé de lit pour passer du statut de fleuve à celui de rivière. (Renaud J.- P. 1996, 51, d'après Chouquer G.) abandonnant un cours vers le sud pour un tracé vers l'ouest. Ainsi, sur l'Aigues, au niveau de **Cama**ret « sur Aigues » qui n'y est d'ailleurs plus, un aménagement, une digue, (***koma*** en grec) pourrait avoir **ret**enu les eaux pour les diriger vers l'ouest, la région d'Orange et le Rhône.

Décharger le bassin inférieur de l'Ouvèze en cas de crues et alimenter la région d'Orange, nouvelle cité romaine, grande consommatrice d'eau de meilleure qualité que celle du Rhône : deux bonnes raisons à cette importante modification dont il ne sera néanmoins pas facile de démontrer la réalité. Orange fut fondée à partir de 36 av. J.-C. pour les vétérans de la IIe légion (Clébert J.-P. 1976, II, 225).

A moins que ce changement de lit ne soit accidentel et que l'espace désormais libre ne devienne un don de la Nature, un « Plan de Dieu », « Dieumercy » ! Autant de lieux-dits de cette micro-région. L'action des moines médiévaux pouvant parachever l'évolution de ce terroir en vignobles réputés. Ainsi, la partie originelle, en rive gauche, engloberait donc les bassins-versants du Lez, de la Ruade et de la Meyne d'Orange. La frontière traverserait l'actuel cours de l'Aigues (**fig. 21**).

Cette hypothèse s'appuie sur les positions des rivières Lau**zon**, externe au territoire, au nord et du Ni**zon**, interne, au sud, en rive droite. Cette vision semblerait trouver validation par les positions médianes des toponymes de centre (**fig. 21**).

Hydronymes directeurs en ...zon, ...çon ...

L'étude fine de la zone de la vallée du Rhône où convergent le Lez, la Cèze... semble montrer la possibilité de trois frontières successives réduisant de plus en plus le territoire au profit des Cavares de la vallée du Rhône puis, éventuellement, de la colonie romaine d'Orange (**fig. 21**).

Pour ce qui serait du premier territoire dans sa phase originelle, en 1ère génération :

Rivières internes au territoire

- Le groupe Au**zon** - Au**zon**nelle - Au**zon**net - Alau**zène** - Argen**son** vers Alès ;

A noter : une apparente exception : le Merdan**son** (4 km nord - est de Salindres). Il semble s'associer au village d' Au**zon** puis au contournement nord du massif imposant du Guidon de Bouquet en passant par le Château d'Allègre, les villages de Vendras, **Saussines** (à rapprocher, dans sa fonction de frontière, des **figures 21** et **23**). Tout porterait à croire à une seconde génération (**fig. 23**).

- la Vey**ssanne** (?) au nord-est, affluent du Lez (**fig. 22**) ;
- le Ni**zon** vers Roquemaure, près du Rhône ;
- Le Merdan**çon** (est de Saint Victor la Coste, semblant en relation avec le monument d'apparence augustéenne de Saussines sur la troisième frontière est (?)) (**fig. 21**).

Rivières externes au territoire

- Le Gran**zon**, au nord de Bessèges ;
- le Lau**zon**, au nord de Bollène ;
- le Merlan**çon** de Saint-Hippolyte de Montaigu (est d'Uzès) ;
- l'Al**zon** de La Capelle-Masmolène (nord-est d'Uzès) ;
- le Brian**çon** (est d'Alès).

SECONDE GENERATION ?

L'application de ce modèle à la Loire, vers Saint-Etienne ainsi que dans la vallée du Rhône laisse à penser à une seconde génération où la partition **intérieure** utiliserait alors le fleuve comme frontière. De nouveaux centres seraient alors créés (sur les mêmes bases toponymiques) augmentant le nombre d'agglomérations au détriment des anciens chefs-lieux vraisemblablement déchus et déçus. Des *oppida* peuvent alors se faire face de part et d'autre du fleuve. La confiance régnait-elle ? A moins que chaque arrondissement territorial (**UT 2**) n'ait sa monnaie et que des nécessités de change obligent à la mise en place de lieux fortifiés pour protéger les réserves de numéraires ou que des péages soient prélevés en limite.

Les suffixes en ...**zon**, jusqu'alors réservés aux rivières, sembleraient alors affectés aussi à des montagnes, à des lieux-dits, des villages. Tout porte à croire que, dans la Gard, le Rhône n'ait pas été pris comme frontière. Ainsi les frontières successives qui se dessineraient dans cette zone seraient toujours terrestres (**fig. 21**).

Viendraient donc se rajouter, en seconde génération et éventuellement dû au changement de lit envisagé de l'Aigues, l'ensemble :

« Château Corren**son** » et surtout le « Montle**zon** » de Montfaucon sur les bords du Rhône. La frontière abandonnerait l'extrémité de la crête de la faille de Roquemaure à la Vierge de Saint Géniès de Comolas pour descendre vers la confluence formée par les îles de Caderousse.

Du Montle**zon**, la traversée pourrait s'effectuer au niveau de la chapelle ruinée de Saint Martin avant de rejoindre Caderousse pour monter vers la chapelle Saint Martin (de Caderousse) et gagner Orange ouest. Au quartier du « Rochier », elle repartirait vers l'ouest et le Rhône en passant par Martignan et la confluence Aigues (actuelle) / Rhône. De là, elle rejoindrait l'ancienne frontière, vers le nord, dans la **Forêt** de Valbonne, en passant d'abord par la dent de Marcoule, Vénéjan, le col de Roquebrune où passe la RN 86 (**fig. 21**).

Description du pourtour de première génération et toponymes « limites »

L'étude de la succession des toponymes de crête situés tout au long du pourtour de ce bassin-versant fait apparaître des répétitions dont la fréquence ne semble pas seulement fortuite. Cet examen attentif laisserait à penser à l'existence d'un corpus plus précisément affecté à la dénomination de ces frontières. Des familles de mots réunis par l'idée universelle de limite, de marquage, de couleurs, d'arbres...

Arrondissements (UT 2) et centres

Un rappel préalable est nécessaire au sujet de la validation du toponyme « Méjean » comme dérivé de « *medianus* ». Le mot gaulois mediolanon latinisé en *mediolanum* est, à l'heure actuelle, interprété comme : « plein centre, centre sacré » (Delamarre X. 2003, 221). Il provient de *medios* : milieu, central, lui-même issu d'une vieille racine adjectivale indo-européenne : *médhios* (222).

Un quartier d'Arles antique ***Medianus*** à l'origine, est devenu « **Mejan** » (Clébert J.P. 1976, II, 158 d'après Benoit F. dans Grenier A.). Tous les « Méjean, Méjannes... » sont-ils des milieux de territoires ? L'état actuel de nos observations semblerait laisser à penser que cette notion pourrait aussi s'appliquer à un lieu sur un itinéraire (entre deux agglomérations), à un endroit restreint particulièrement entouré.

Par ailleurs, dans cette notion de milieu, il convient de dissocier deux cas opposés :

d'une seule entité / entre deux entités.

Ainsi, la langue provençale garde cette ambiguïté puisque le mot « cloison » pourra se dire : *buget*, *clausoun*, ***mejan*** et cloisonner : *bugeta*, ***mejana***, *entre-**mieja*** (De Fourvières X. 2004, 48). On la retrouvera dans la filiation Jean-*Janus*, dieu des portes spaciales et temporelles : janvier (Walter P. 2005, 145). Prudence donc, si certains apparaissent centraux, tous ne le sont pas forcément. Néanmoins la répétition des constats géographiques interpelle.

Le territoire des bassins de la Cèze et du Lez semblerait avoir été partagé en cinq « arrondissements » (**fig. 22**). Ils auraient donc chacun un centre, un chef-lieu : (*mediolanon* de niveau 1 : **M 1**)

1. La Cèze supérieure (surface estimée : 300 km²), montagneuse, aurait pour centre :

Genolhac. La racine « **Gen-** » rappelle la boucle de **Gen**evilliers de Nanterre comme centre des *Parisii* (Viand A. 2004, 40-49) (ou d'autres **Gen**... apparemment bien centrés en France, selon ce modèle) ;

2. La Cèze moyenne (400 km²) correspondant à la vallée intermédiaire mettant en relation l'Ardèche et le Gardon par Alès, à l'ouest du relief majeur : le Guidon du Bouquet, aurait pour centre : Saint-**Jean** de Maruejols ;

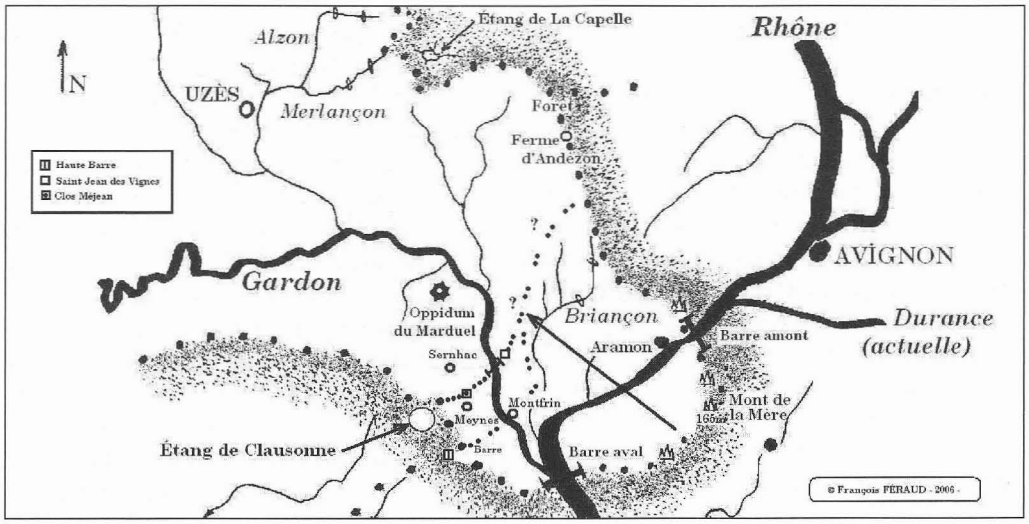

fig. 20 : Hypothèse du territoire du Gardon : partie orientale.

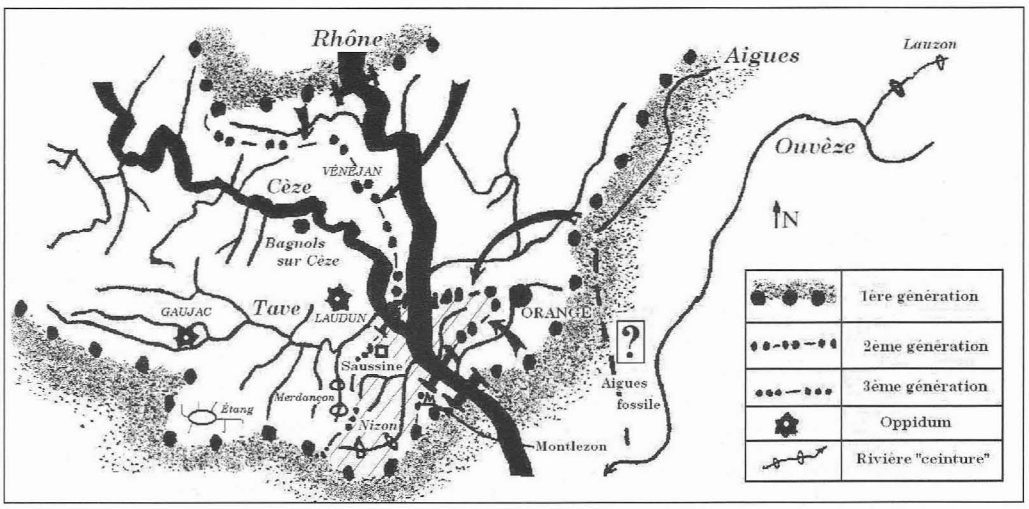

fig. 21 : Hypothèse des frontières « Est » successives du peuple de la Cèze.

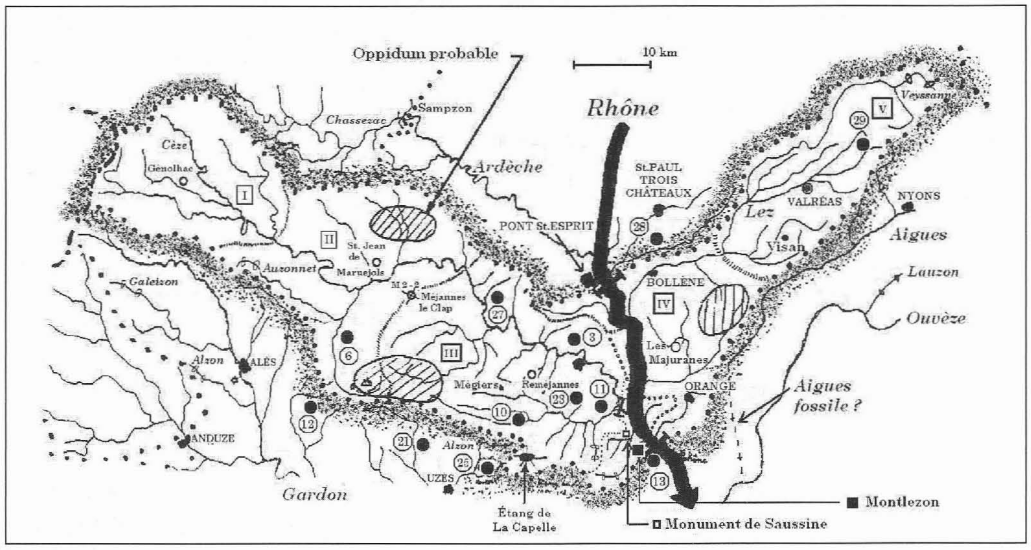

fig. 22 : Territoire de la Cèze et du Lez et oppida anciens à amphores massaliotes.

3. La Cèze inférieure (500 km²) associée aux bassins de la Ruade et de la Meyne. Le quartier de **Reméjeanne**, (carte IGN 1/25 000) près de Mégiers, au sud-ouest de Bagnols sur Cèze révèlerait sa fonction centrale ;

4. Le Lez inférieur, de sa confluence avec le Rhône jusqu'au confluent Lez / l'Hérin de Suze la Rousse (300 km²). En rive droite du Rhône, une faible bande de terre. Tout porte à croire que le lieu-dit « Les **Majuranes** », au nord d'Orange, en allant vers Rochegude en soit le centre. Il garderait la trace de cette seconde génération où la frontière se serait rapprochée du Rhône (**fig. 22**) ;

5. Le Lez supérieur (300 km²) centré sur Valréas dont le développement en ville et l'histoire romaine, médiévale, ont pu masquer cette fonction originelle de centre préromain.

L'ensemble de ce vaste territoire aurait donc pour barycentre, pour capitale (**M 2**) initiale, le lieu-dit : Reméjeanne. Faut-il voir dans cette double fonction : **M 1** et **M 2**, le préfixe « Re » de **Re**méjeanne (**fig. 22**) ?

Evolution de la frontière Est ?

L'évolution de la frontière à l'est, en fonction de la position du lit de l'Aigues et de la pression du peuple voisin des Cavares, pourrait avoir déplacé cette capitale **M 2** vers Méjannes le Clap qui deviendrait le centre de ce nouveau territoire. L'église de **Méjannes le Clap** ayant pour vocable : Saint Jean... cette capitale de seconde génération, pourrait être notée sur les cartes : **M 2-2**.

Lorsque Strabon, né vers 58 av. J.-C., évoque les Cavares, il décrit un territoire vaste, le long du Rhône contenant Cavaillon, Avignon, Orange... créée en - 36. Or, si ces territoires naturels correspondent aux territoires ethniques préromains, Orange ne pourrait devenir cavare qu'à partir de la seconde génération. Ce changement serait antérieur à 36 avant notre ère.

Le centre de **Méjannes le Clap** possède une sorte de vaste amphithéâtre naturel où sont construits... les arènes et le stade... Un lieu plutôt propice à un rassemblement annuel collectif, saisonnier, du début du mois d'août, pour Lugnasad ? Un lieu de justice, de discours, d'élection et vraisemblablement de vénération du dieu tutélaire ? Un temple carré : un *fanum*, ne devrait pas être trop loin... Cette petite agglomération, située entre Cévennes et Rhône, à un carrefour de voies de crêtes est-ouest et nord-sud, semblerait avoir remplacé « Reméjeanne » capitale tombée dans l'oubli de sa colline boisée vers Mégiers, près de Bagnols sur Cèze. Seule l'archéologie pourra apporter des réponses à ces premiers constats.

On se souviendra les découvertes récentes de la Place de la **Saint-Jean** au Cailar, entre Arles et Montpellier (Py, Roure 2002). Elles ont livré d'importants vestiges grecs correspondant vraisemblablement à un comptoir lagunaire massaliète du Ve s. av. J.-C.. Au IIIe s., un étonnant dépôt volontaire, cultuel, de guerriers gaulois (Roure 2003) pourrait être en phase avec la position centrale de capitale pour le territoire du Vistre et du Vidourle (**fig. 14**), dans l'hypothèse d'une séparation entre le Rhône et la Durance (Renaud J.-P. 1996 d'après G. Chouquer).

La position particulièrement pertinente de cette localité permet également l'accès à une pénétrante de crête, sud–nord, en direction d'Alès, des Cévennes et de la Bretagne pour l'or, l'argent, le blé, l'étain, le sel...

Cession du Mont Bouquet au peuple du Gard ?

La position de la rivière Merdan**son** associée à celle du village Au**zon** et au contournement du massif du Mont Bouquet par le nord en passant par le Château d'Allègre, Vendras et **Saussines** laisse à penser à une cession. Près d'Alès, le territoire du Gard n'est pas très large (**fig. 29**) et ce bassin de l'Alauzène complète au mieux cette micro-région dont Méjannes les Alès semblerait devenir le centre. Élargissement donc du territoire du Gard mais aussi protection de la convergence de plusieurs voies venant du sud par la position dominante du massif du Guidon du Bouquet (629 m). Cette nouvelle frontière se doit alors d'être défendue et de nouvelles forteresses pointent dans cette région. Y a-t-il eu une guerre locale gagnée par les guerriers de l'*oppidum* de Vié Cioutat pour s'emparer de la plus haute montagne de la région (**fig. 23**) ?

La « Goule de Navet » à Saint Paul les Fonts

Il convient ici d'évoquer un des rares vestiges de voie empierrée que M. Cointat (Cointat M. 1989, 10) affectait au peuple gaulois connu alors : « les Volques Arécomiques ». Voie qui aménage un fond de petite vallée sèche permettant de traverser le brutal tombant de la faille de Roquemaure. Cette voie pavée fait suite à un important itinéraire de frontière remontant du sud, du village de Montfrin (région de Remoulins, à l'est de l'*oppidum* du Marduel) (**fig. 20**). Au niveau de l'*oppidum* de Gaujac, il rencontre un itinéraire sud-nord. Une voie remonte alors la vallée du Rhône vers le nord en traversant la Tave à Tresques... Une autre poursuit vers l'ouest, le Mont Bouquet, l'intérieur des Cévennes, le Massif Central, la Bretagne...

Validation par les *oppida* du Gard

Défense intérieure et *oppida*

Le modèle théorique (**fig. 8**) présente une défense périphérique intérieure. Et l'on pourrait donc trouver des couples de sites fortifiés, ceints de remparts, se faisant face, de part et d'autre de la crête choisie. Ils seraient alors espacés de 4 à 8 km. De la dissuasion, de la surveillance plus que de l'action ?

Ces postes de défense périphérique, s'ils ne sont pas proches d'un axe commercial important et si les reliefs l'obligent, pourraient avoir des dimensions modestes. Des différences de superficie d'*oppida* qui pourraient être celles soulignées par ailleurs « ...partisan d'une utilisation restreinte du terme *oppidum* : ...présence d'un rempart, d'une surface supérieure à 15 ha et de fonctions politiques et économiques... » (Fichtl St. 2004, 62). Pour ce qui est de la « Celtique méditerranéenne », au regard des citations de Pline (N. H. III, 4, 37), les *oppida latina* ne seraient pas tous perchés et « ...peut-être pas fortifiés » (Garcia D. 2004, 8) bien que la définition que donnent les dictionnaires d'*oppidum* soit invariablement : « ...lieu fortifié établi sur une hauteur... ».

Dans notre modèle, les fonctions politiques et économiques seraient plus réservées aux milieux et aux carrefours de grandes voies. Comment nommer ces sites défensifs périphériques ? On pourra aussi s'attendre à ce que des places fortes périphériques, éloignées des centres économiques, puissent acquérir une activité de marché local.

La cohérence du positionnement de ces *oppida* (puisqu'ils sont ainsi nommés dans la littérature) au regard de la « fonction défensive intérieure » des frontières supposées par le modèle semble apparaître lors de la confrontation avec les données actuelles de la Carte Archéologique du Gard.

Monter la garde, attendre, c'est long !

Un garde attend longuement… Comme pour le mineur qui creuse longtemps et qui a besoin de reconstituer ses forces, l'Histoire a montré que ces deux corps de métier étaient souvent de grands consommateurs de vin, souvent de moindre qualité. On suivra donc, pour le premier Âge du Fer, l'**amphore massaliète en contexte d'*oppidum*.**

Dans le Languedoc oriental, dans la période -550 / -400 apparaît une forte croissance du nombre d'amphores et de *dolia* avant une chute brutale vers - 350 (**fig. 24**).

La Carte archéologique de la Gaule (feuilles du Gard 30/2 et 30/3) énumère les sites où cette amphore massaliète a été signalée en contexte d'*oppidum* du Ve - IVe s. av. J.-C.. Elles sont présentes sur 127 sites dont 62 avant le IVe s. avant J.-C., soient 49%. Sur ces 62 sites, 30 présentent aussi de la céramique grecque. Sur ces 62 sites, **24** sont des ***oppida*** (en fait : 23 et une « enceinte de hauteur ») (44%). Cette liste des *oppida* confirme une pénétration nette vers l'arrière pays. Ce constat doit s'accompagner de la remarque que font les auteurs à savoir « …que la quantité de signalements dépend de …la densité de prospection… ». Les prairies d'altitude sont moins propices aux découvertes que les labours de plaine. Il s'agit donc d'une approche à minima.

Dans la liste ci-dessous, seront soulignés ceux des *oppida* qui peuvent être impliqués dans le contrôle du trafic commercial de descente de rivière. Ils pourraient conserver une fonction de garde frontière. Une autre condition à l'existence d'un *oppidum* peut aussi être la fonction d'étape sur un itinéraire commercial de remontée terrestre majeur. Les 24 *oppida* cités sont :

1 - Alès : L'Ermitage / **2 - Arpaillargues** (Uzès sud-ouest) : Castille / **3 - Bagnols sur Cèze** : Castel de la Fontaine aux loups / **4 - Beaucaire** : Redoute / **5 - Boucoiran et Nozières** : Grand Ranc / **6 - Bouquet** : Gautefrache / **7 - Bragassargues** : Château de Roucaute / **8 - Calvisson** : La Liquière / **9 - Gailhan** : Plan de la Tour / **10 - Gaujac** : Saint Vincent / **11 - Laudun** : Camp de César / **12 - Mons** : Vié Cioutat / **13 - Montfaucon** : Saint Maur / **14 - Montmirat** : La Jouffe / **15 - Roquemaure** : de Barre / **16 - Sainte Anastasie** : Castel Vieil / **17 - Saint Bonnet** : Marduel / **18 - Saint Côme et Maruejols** : Mauressip (Mourressipe) / **19 - Saint Dionisy** : Roque de Viou / **20 - Saint Maximin** : Béringuière / **21 - Serviès et Labaume** : La Baume / 22 - Tornac : …… / **23 - Tresques** : Saint Pierre de Castres / **24 - Villevieille** : oppidum.

Auxquels il convient d'ajouter (**fig. 25**) :

25 - Saint Hippolyte de Montaigu : La Tourasse. (*Bilan scientifique*, SRA 2001) et vraisemblablement : **26 - Aigaliers** : *Oppidum* de la Dame de Brueys (où le détail de la céramique qui a permis à B. Dedet d'identifier une occupation du premier Âge du Fer n'a pas été mentionné) / **27 - Cornillon**, dans la vallée de la Cèze, céramique grecque du Ve s. av. J.-C. et un *oppidum* surtout occupé au II - Ier s. avant notre ère. L'a t-il été avant ? / **28 -** L'*oppidum* de **Barry**, au nord de Bollène / **29 - Le Pègue / 30 - Nîmes**.

Positionnement des *oppida* anciens du Ve - IVe s. av. J.-C.

Cette étude de positionnement s'effectuera par rapport à deux axes : la proximité d'une rivière ou d'un fleuve navigable tout du moins en descente le plus souvent : Gardon, Cèze, Vidourle, Rhône… et la proximité avec une crête supposée porteuse d'une frontière par cette approche. Il convient, au préalable, de préciser l'attendu positionnel théorique des sites en relation avec le modèle pour ensuite mesurer le degré de concordance avec la réalité archéologique. La modélisation, pour la zone du Gard rhodanien, englobe quatre entités :

A : la bordure nord du territoire « littoral » du Vidourle et du Vistre associés ;

B : un petit territoire « source » montagneux autour du Gardon d'Anduze ;

C : un territoire « tronçon du Rhône » à quatre UT 2 autour du Gardon ;

D : un territoire « tronçon du Rhône » à cinq UT 2 autour de la Cèze et du Lez.

Chaque peuple présente des probabilités d'agglomérations liées aux fonctions économique (relais ou carrefour de réseau de voies), politique, juridique (centres) et militaire (forteresse de défense périphérique proche des voies). Rappelons qu'une zone éloignée d'un centre pourrait amener le développement économique d'un lieu à fonction dominante défensive.

Dans cette région, les voies est-ouest empruntent les crêtes, les plateaux ou les piémonts pendant que les itinéraires nord-sud sont davantage tributaires des points de franchissement des rivières. Ainsi la traversée d'une rivière ne sera possible qu'avec de faibles pentes de part et d'autre ou des collines larges permettant des zig-zag en zone sèche. Pour le Gardon, ce sera vers le Château de Saint Privat (de *briva* : pont en gaulois) en amont du Pont du Gard (commune de Vers) (Féraud F. 1991, 3-25) ou vers Saint Marcel d'Ardèche, en sortie de gorges…

Par ailleurs, les ateliers de l'artisanat ayant besoin de se sédentariser et d'être en permanence protégés, les forteresses à composante économique sembleraient présenter un profil favorable. En ce qui concerne les centres politiques et juridiques, dans la mesure où les rassemblements pouvaient n'être que temporaires, rien n'oblige à des aménagements permanents. Si leurs positions, néanmoins centrales, pouvaient se combiner à un nœud routier, la fortification de la nécessaire protection des ateliers pourrait faire sédentariser et croître une population.

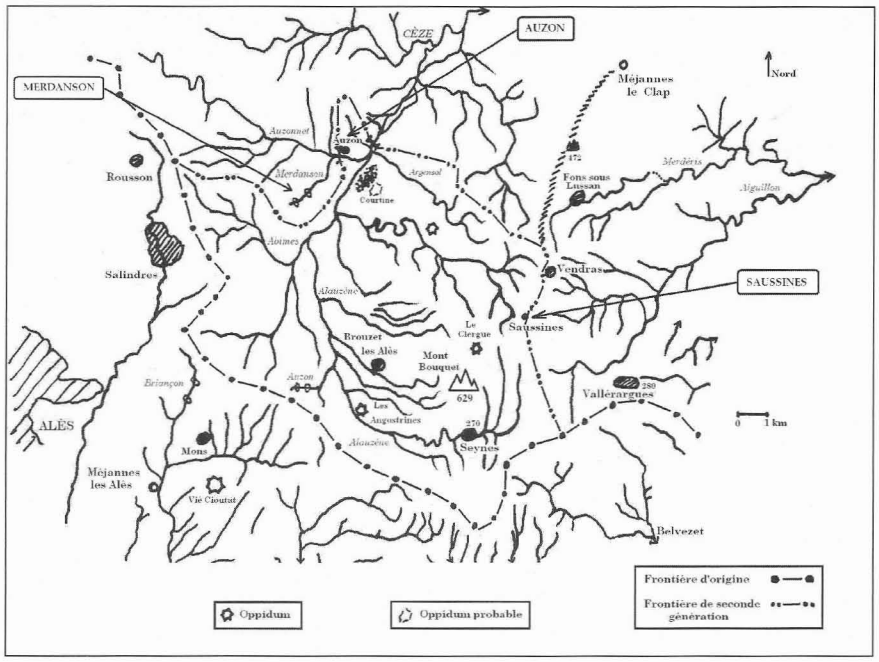

fig. 23 : Annexion du bassin de l'Alauzène et du Mont Bouquet par le peuple du Gard ?

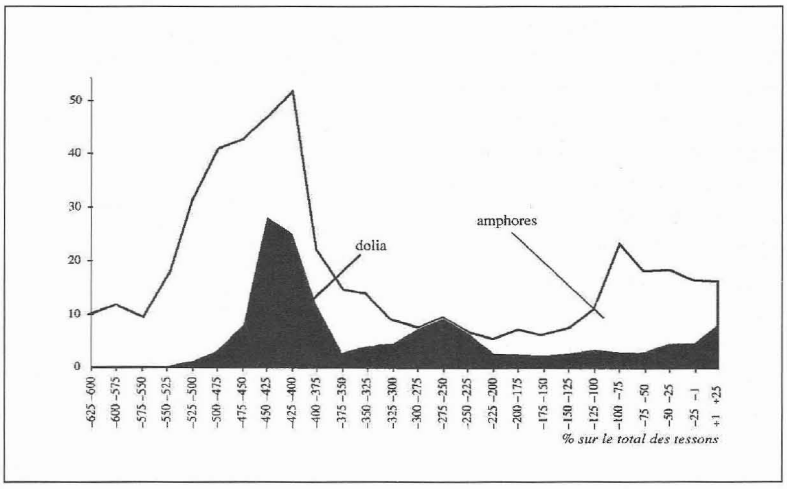

fig. 24 : Pourcentages comparés des vases de stockage (dolia ou pithoi) et des récipients de transport vinaire (amphores) en Languedoc oriental. (Garcia D. 2004, 125 d'après PY M.).

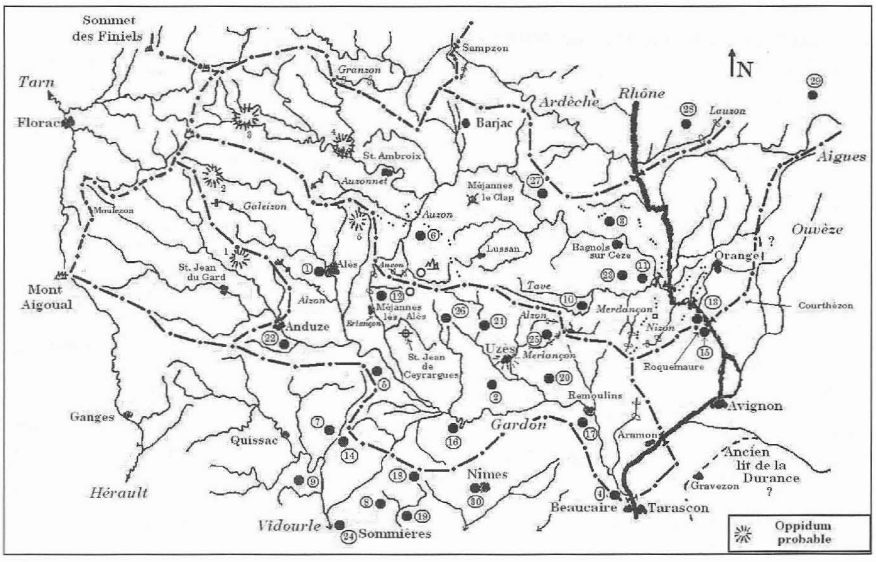

fig. 25 : Oppida anciens du Gard rhodanien.

Enfin, la fonction religieuse, issue de particularismes naturels : grotte, source, résurgence, montagne..., si elle concorde avec la proximité de voies, pourra, elle aussi, amener une cristallisation urbaine d'autant plus forte que le religieux est proche. Les exemples majeurs en sont Nîmes et *Glanon* (*Glanum*) organisés autour du culte des eaux.

Dernier rappel préalable : tout porte à croire que le domaine « montagnard » ait été moins investi par les recherches archéologiques. Il semble en effet étonnant que la pénétration massaliote en direction des minerais proches et lointains via le Massif Central se soit arrêtée à Anduze et Alès (**fig. 27**) si l'on s'en tient aux seules amphores découvertes.

L'estimation de l'**attendu théorique des positions de défense périphérique de frontière** se placera dans le cas défavorable de tous les centres matérialisés en agglomération ce qui est loin d'être prouvé. On peut enfin considérer que des axes majeurs comme la pénétrante en direction du Massif Central, ancêtre de la voie Régordane (Alès - Le Puy) ou la voie directe vallée du Rhône – Montpellier par le piémont des Cévennes..., aient pu recevoir, à intervalle régulier (15 à 25 km), des implantations de relais vraisemblablement fortifiés pour la sécurité des marchands ambulants. Certains sites pourraient simultanément être sanctuaire, relais et carrefour... (**v. tableau 3**)

Il apparaît de cette approche globale sur l'application du modèle à quatre territoires du Languedoc oriental, dans l'hypothèse où chaque centre ait donné lieu à une agglomération, que l'attendu du pourcentage de sites perchés à vocation défensive de type « **forteresse périphérique** » représente environ **33 sites sur 64 soit 52 %**.

L'analyse des positionnements des trente sites de cette région ayant livré de l'amphore massaliète apporte les résultats suivants :

- 83 % sont sur des voies terrestres contre 30% à proximité d'un cours navigables.
- 60 % seraient en position de garder une éventuelle frontière (**v. annexe**).

L'attendu théorique globalement estimé étant à **52 %**, dans des conditions défavorables, l'on peut considérer qu'il n'est pas en désaccord avec les **60 %** d' *oppida* issues de l'archéologie de ce Ve s. av. J.-C.. proches d'une frontière issue de ce modèle.

Conclusion : Cette forte proportion de **60 %** d'*oppida* proche d'une frontière issue de ce modèle de partage des eaux initial avec ses deux évolutions (est et ouest) semble compatible avec la fonction défensive intérieure supposée.

La compatibilité est de : 52 / 60 = **87 %**.

En revanche, les reliefs locaux finiront par fixer la colline qui abritera la forteresse dans la zone d'entrée ou de sortie du territoire de sorte que des différences entre le théorique et le réel doivent légèrement se faire jour. Sur la frontière sud du territoire du Gard, des *oppida* semblent sur la limite (n° 4 - 5 - 14 - 18). Tout en tenant également le rôle de relais routiers, sont–ils aussi l'expression d'une union entre des peuples qui voudraient marquer par là un lien fort pour préserver la continuité du flux commercial le long de ces axes majeurs d'un commerce à longue distance ?

Par ailleurs des voies semblent apparaître par des oppida à intervalles réguliers (**fig. 27**) laissant à penser à un réseau organisé.

Le positionnement de ces *oppida* sur la carte où figurent les frontières issues de cette approche semblerait également confirmer plusieurs fonctions :

- **Maintien d'un réseau commercial** et animation économique de micro-régions sur voie navigable ou terrestre. Navigation sur radeaux d'outres gonflées, ancêtres des utricules romains ? La corporation des Utriculaires est aussi, aujourd'hui, associée aux outres pleines d'huile ou de vin transportées par voies terrestres avec des bêtes de somme ou par tonneaux avec des chariots (Kneissl 1981, Demans A. 2002 cités par Leveau P. internet). Ces utriculaires seraient des muletiers.

En effet, l'utilisation des vallées et de leurs cours d'eau pour du convoyage de remontée semble rapidement limitée sur des rivières « accidentées ». Tite Live affirme « ...La Durance est de toutes les rivières des Gaules la plus dure à traverser et malgré le volume de ses eaux elle ne souffre point la navigation... *(non tamen navium patiens est* (Lib. XXI – 31)... » Laplane E. de 1843). De l'autre côté du Rhône, le Gardon, la Cèze ou l'Ardèche sont guère plus faciles d'utilisation. Les cascades, rapides, alternent avec des passages à très faible profondeur sur des bancs de galets changeants et donc de nature soit à mettre les précieux chargements en péril soit à rendre la progression très pénible. Strabon établissait vraisemblablement une description plus générale de la Gaule « ...les rivières sont si heureusement situées l'une par rapport à l'autre que les transports sont aisés d'une mer à l'autre, les cargaisons cheminant aisément par les grandes plaines sur une courte distance, mais surtout par les fleuves qu'elles remontent ou descendent... » (Géographie, IV, 1, 2 cité par Garcia D. 2004, 175) pour des itinéraires utilisant les grands fleuves aux cours plus réguliers. Tout porterait à croire, dans le Gard rhodanien, à des itinéraires de remontée par voie terrestre et, éventuellement, des itinéraires de descente par navigation. Encore qu'elle demande une grande habileté car ces trois rivières comportent des gorges aux « drossages » (rivière arrivant droit sur la falaise) redoutables et dont les cascades, pour certaines infranchissables (Sautadet sur la Cèze), nécessitent des transfers de charges et du convoyage terrestre ponctuel.

- **Surveillance des zones frontalières** en restant à l'intérieur, à quelques petits kilomètres, profitant de reliefs adaptés. Défense dissuasive « chacun chez soi ».

Par ailleurs, le toponyme « La Garde », « La Gardie » pourrait s'avérer un reliquat de cette période

Agglomérations	Chefs-lieux	Capitale	Noeud	Relais	Sanctuaire	**«Forteresses» périphériques**	TOTAL sites	% proche frontière
A « Littoral »	5	1	2	2	(1) Nîmes	**8**	18	44
B « Source »	0	1	0	1	(1)	**4**	6	67
C « Tronçon » GARDON	4	1	2	2	(1) Uzès	**10**	19	**53**
D « Tronçon » CÈZE	5	(1)	2	2	1	**11**	21	**52**

(1) : présent mais non comptabilisé comme nouvelle agglomération spécifique.

Tableau 3 .

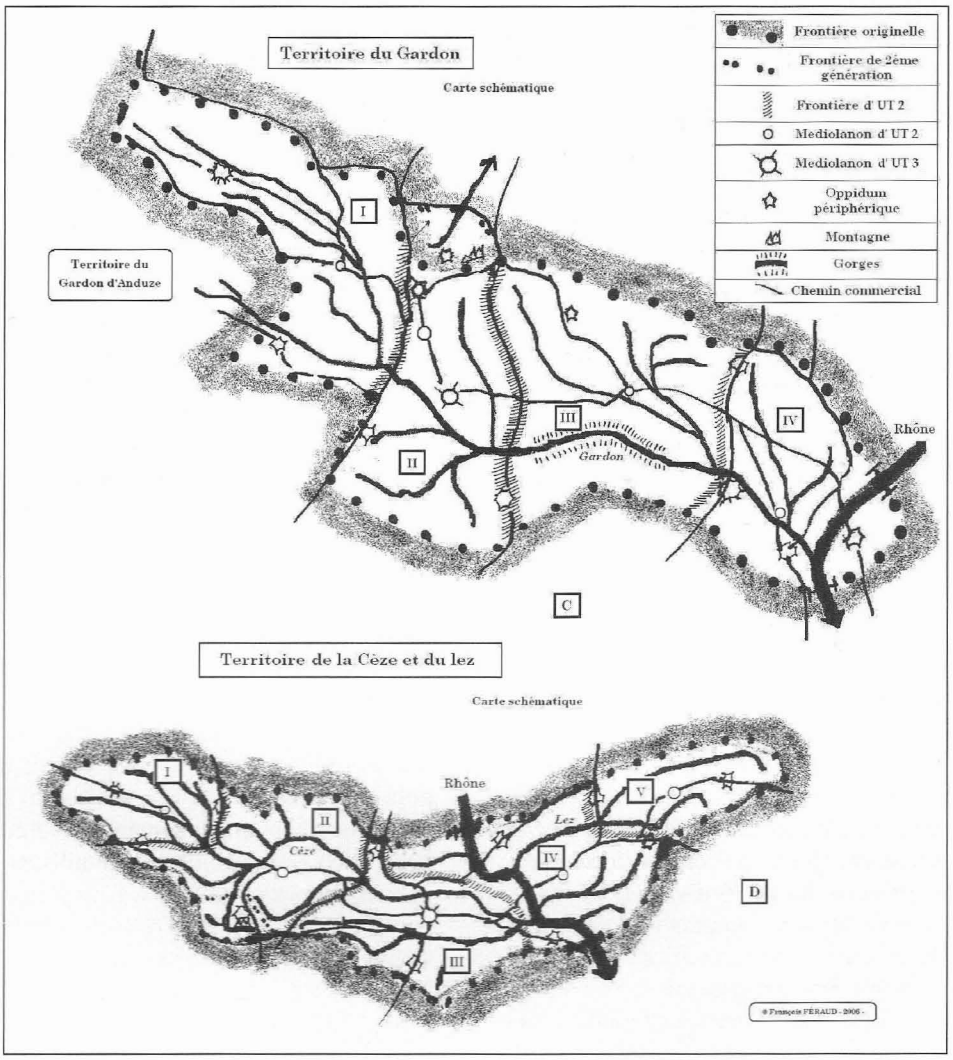

fig. 26 : Modélisation des deux territoires « tronçon » théoriques.

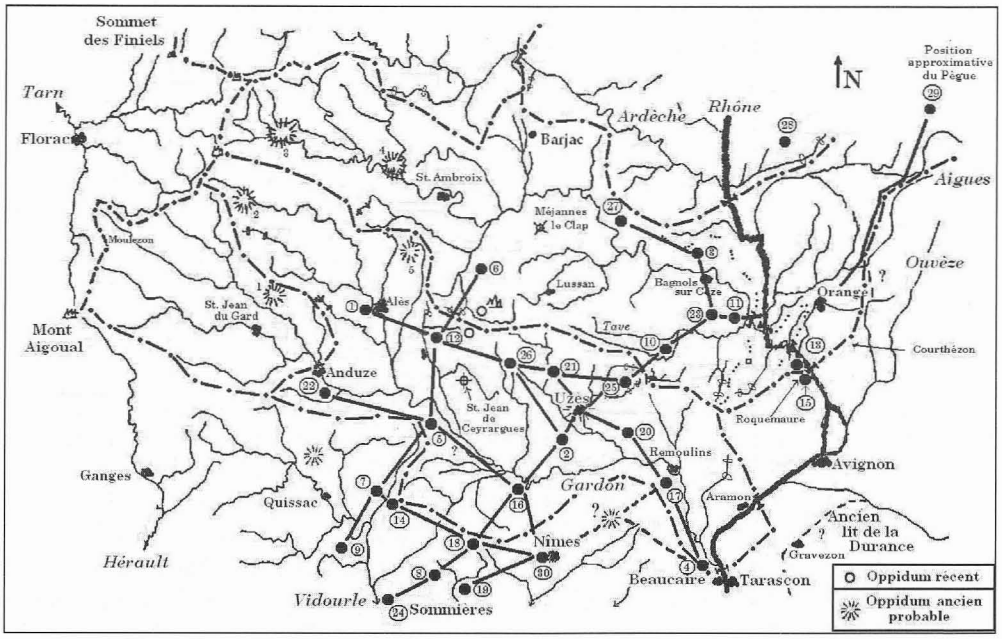

fig. 27 : Oppida anciens et voies commerciales.

mais pas seulement. Un indicateur à confronter chaque fois aux résultats de l'investigation archéologique.

Enfin, la fonction religieuse devait accompagner chacune de ces réalisations. Les gaulois étaient réputés très croyants et chaque branche d'activité connaissait des incertitudes : le temps pour l'agriculteur, la rouille du blé, de la vigne, les loups, les serpents, les voleurs pour le marchand, la maladie, la foudre, les inondations pour tous…

Couples d' *oppida* en mutuelle surveillance

La proximité de 6 à 8 km entre les *oppida* contemporains de Gaujac (n° 10) et du Montaigu (n° 25) pourrait alors prendre tout son sens. De part et d'autre de la frontière passant par la crête de Masmolène, l'un plus tourné vers la micro-économie de la vallée de la Tave, l'autre vers celle de l'Alzon et de l'Uzège. Ces couples d'*oppida* proches semblent plus nets avec la seconde génération de fortifications, du IIe s. av. J.-C., après la désaffection des sites de hauteur peut-être dûe à une période de stabilité.

***Oppida* de seconde génération : IIe - Ier s. av. J.-C..**

Le retour aux positions hautes après le hiatus de la fin du IVe s. est souvent traduit par une recrudescence d'insécurité. Menaces d'invasions ? Les gaulois Salyens de la région d'Aix en Provence se retourneront contre l'hégémonie marseillaise et feront peser sur la ville une telle menace qu'elle se verra contrainte d'appeler Rome à son secours en 125 av. J.-C.. Nîmes, autonome, commence à battre monnaie vers 175 av. J.-C..

Y a-t-il eu des insatisfaits des possesseurs de l'eau d'en haut dans le cas de partage d'affluent comme pour l'Ardèche, les Gardons ou la Durance ? Des crues ou des sècheresses ont-elles été à l'origine de conflits de l'eau ? Y a t-il eu fédérations, des unions de petits peuples ; alliances commerciales pour maintenir des acheminements de matières premières ou plus guerrières pour faire face à des invasions brutales et massives ? Tout porte à croire que le Rhône et son flux commercial a entraîné la richesse des Cavares dont l'importance semble avoir été croissante. Maîtres du Rhône, les peuples voisins devenaient, à la fois, leurs sous-traitants et leurs clients pour écouler les excédents. La croissance d'une économie artisanale basée sur le maintien de l'acheminement de matières premières d'origines lointaines crée forcément des tensions pour la détermination des droits de passage (or, argent, cuivre, plomb, blé, sel, meule en basalte d'Agde…).

Une chèvre qui a du sel retient plus d'eau, donne plus de lait et demeure plus résistante. La dépendance au sel du littoral et la cupidité du transporteur dut être un motif de perpétuelles négociations. Que serait la charcuterie du Massif Central sans sel ? Elle fut, par la suite, réputée jusqu'à Rome.

En tout état de cause, la remontée vers les anciennes fortifications des points de défense des frontières ou la création de nouveaux *oppida* semblent souligner un besoin de sécurité. Besoin vraisemblablement renforcé par la nouvelle fonction de conservation de nouvelles réserves monétaires des lieux de change si la volonté politique du peuple était de ne voir circuler sur son territoire que sa propre monnaie bien que la variété des numéraires retrouvés çà et là plaide plutôt pour une circulation apparemment libre.

S'ajouteront donc aux 30 sites anciens de nouveaux emplacements qui, dans leur grande majorité, contribueront à confirmer les deux fonctions : commerciale et défensive.

Rappelons que tout porte à croire que la frontière est (**fig. 21**) ait été deux fois modifiée transformant l'*oppidum* à dominance économique du Camp de César de Laudun en un *oppidum* mixte dominant la nouvelle frontière pour ensuite devenir la cité romaine que l'on sait avec rempart, forum, basilique, huileries… (Goury D. 1994).

Évolution du territoire originel ?

En suivant cette logique, la vallée du Lez est désormais isolée. Elle pourrait devenir Iconienne (de Nyons reconnue *Noviodunum*), peuple au nord des Cavares si

l'on en croit Strabon (citation rapportée par Marmus M., internet du 16 octobre 2004, http://perso.club-internet.fr/mimarmus/la.html)

« ...Mais tandis que les Salyens occupent la plaine et les montagnes, les Cavares ont au-dessus d'eux, les Vocontiens, les Tricoriens, les Iconiens et les Médules... ». Si l'on identifie les Vocontiens aux Voconces de Vaison la Romaine et les Tricoriens aux Tricastins de Saint Paul Trois Châteaux, les Iconiens ne seraient pas loin. Enfin, rien n'indique que les éventuelles frontières du haut du bassin de la Cèze aient varié.

Frontière vers Barjac

La ligne de partage des eaux Ardèche / Cèze, passe à environ trois kilomètres au nord de la ville de Barjac, vers le hameau de Grandchamp (**fig. 27**). Non loin de là, au bord du «chemin royal», fut découvert un milliaire attribué à Antonin (Provost M. et *al.* 1999, 30/2, 180). Ce lieu semble valider une certaine « ...stabilité des limites antiques... l'extension de l'évêché de Viviers au sud de l'Ardèche jusqu'à Barjac dans le Gard s'accorde avec le bornage de la route des Helviens que la cité d'Alba a mis en place sous Antonin le Pieux et qui se rencontre précisément jusqu'à **Barjac** (Chante 1972 ; Lauxerois 1983, 56 et 58 ; Napoli, Rebuffat 1992)... » (Fiches J.-L. 2002, 119).

Du peuple des Samnagenses ?

Il ressort de cette nouvelle approche qu'un territoire a pu être délimité, à l'origine, autour des bassins de la Cèze et du Lez. Il aurait ensuite été réduit, par l'éventuel changement de lit de l'Aigues puis par pression des Cavares, au seul bassin de la Cèze. Cette hypothèse n'apporte aucun élément nouveau quant à dire comment se nommaient les habitants de cet espace. La confrontation avec les données archéologiques semble montrer un plus grand développement architectural de la zone rhodanienne que celle de l'arrière pays. La parure monumentale romaine des *oppida* de Gaujac et Laudun semble ne pas avoir d'égal, pour l'heure, dans le reste de ce territoire. Tout porte à croire à une excentration romaine des lieux décisionnaires qui pourraient ici être partagés : religieux, politique (?), commercial nord-sud et est-ouest (terrestre) et garde frontière sud à Gaujac et juridique, commercial nord sud (navigable) et garde frontière est à Laudun.

La localisation du peuple des *Samnagenses* dans la région de Remoulins ou de Bagnols sur Cèze (Barruol G. 1969, 202-203 et n.4 cité par Charmasson J. et Roth Congès A. 1994) est reconnue comme possible au regard des trouvailles monétaires. Les émissions semblent copier les exemplaires massaliètes de la Tour (LT./2521 et suivantes). (internet : http://www.cgb.fr/monnaies/vso/v09/fr/monnaies518a.html du 26 juin 2004).

Monnayage mal connu dont une émission du 1er s. av. J.-C. est un potin en bronze coulé à tête d'Apollon lauré sur l'avers et au taureau cornupète chargeant à droite sur le revers (Larozas Chr., 9-24). Une ressemblance est également notée avec le monnayage de *Nemausus* (LT.6/2698). Leurs monnaies «...principalement dans la basse vallée du Rhône et le long de la Via Domitia [... Arles - Beaucaire - Nîmes - Montpellier...] étaient frappées à leur ethnique en caractères grecs : Samnagetai... » (Charmasson J., Roth Congès A. 1994, 35).

Pline (HN, III, 37) cite les *Samnagenses* habitants d'un *oppidum latinum* indépendant de Nîmes. « ...sous la paix romaine, la construction d'un rempart est soumise à l'autorisation de Rome, et constitue un symbole éminent de l'autonomie municipale... » (Charmasson J., Roth Congès A. 1994, 33).

Tout semblerait donc plaider en faveur d'un peuple indépendant entre Nîmes et Alba de l'Ardèche des Helviens (Charmasson J., Roth Congès 1992, 49-67).

La borne (?) romaine (?) de Saussines

Le curieux monument d'apparence romaine de Saussines (propriété privée), au nord de Saint Laurent des Arbres, pourrait alors s'avérer aussi comme un bornage de territoire (**fig. 28**). Si tel était le cas, cela prouverait, au passage, l'existence d'une limite réelle, d'une frontière. A t-il servi, par sa hauteur, propre à dépasser la végétation, également de repère pour le transport fluvial sur le Rhône ? Était-il un repère de cadastration romaine ? Etait-il surmonté non d'une croix chrétienne mais d'une statue de l'empereur ? Était-il tout cela simultanément ?

En ce qui concerne la cadastration, le territoire romain d'Orange, partagé en vastes carrés de près de 708 m de côté : les centuries, avait été défini dès l'origine de la fondation de la cité, vers 35 av. J.-C.. Il fut réorganisé sous Vespasien à partir de 77 après J.-C.. Les vestiges, gravés dans le marbre, découverts à Orange, semblent indiquer que cette 3ème « carte » : la *forma* C d'Orange (ou *Pertica* C), englobait le Rhône à l'ouest (Chouquer G. Favory F. 2001, 325). Or ce monument voisine le fleuve. S'il matérialisait un angle de centuries, il serait proche du *Sinistra Decumanum* V, en latitude, et de l'*Vltra Kardinem* XXX ou XXXI, en longitude. De plan presque carré, à la base, (1,89 m sur 1,72 m) ses axes (azimut 69° +/- 1°) ne reprennent pas l'orientation du cadastre romain de Vespasien (environ 83°) proposé par les auteurs (d'après Piganiol A. 1962) pour la cadastration de la *formae antiquae*. Par contre, son léger décalage par rapport au strict respect de la ligne de partage des eaux pourrait s'expliquer dans le cadre d'une tolérance liée à la combinaison des fonctions de frontière et de repère de centuriation.

En ce qui concerne les cadastres romains d'Orange, notons enfin que, dans le cadre de leur « relecture » (Decramer L. R., Hilton R., Lapierre L., Plas A., 2003, 37–46) qui vise à associer les trois cadastres A, B et C d'Orange en mettant en relation leurs points d'origine : leurs *locus gromae*, pour ne former qu'une grande carte de la vallée du Rhône, ces trois points se trouvant aux angles d'un immense carré, le monument de Saussines semble être sur sa diagonale.

L'orientation de la base de 68° correspond au rapport (*ratio mundi* : rapport au monde) de 4/10 (4 m vers le nord pour 10 m vers l'est) (tan 68,2° = 0.4). Orientation qui semblerait confirmer un lien avec la cadastration romaine tout en étant dissociée de celle d'Orange de la réforme de Vespasien de 77 ap. J.-C...

Est-ce la cadastration d'Orange d'origine ?

Pour ce qui est de la fonction de frontière, on est néanmoins en droit de se demander s'il n'y a pas eu un changement de racine linguistique tant l'origine du «saule», du latin *salix* (qui aurait donné : saussaie, XIIIe s., puis Saussine) paraît ici étonnante par sa rareté alentour. Des mots proches comme « sa**u**ce » ou « sa**u**cisse » ont le sel pour origine : sa**l**se (en 1080), salsicia (au XIIIe s.). Semble partout pointer la mutation du l vers u de la première syllabe : sa**l**... vers sa**u**... Une forme médiévale probable pourrait être :

SALSSINES

Une des mutations fréquentes en linguistique est la confusion entre la sourde [s] et la sonore [z]. La dérive de la sonore [z] pourrait expliquer la présence de la graphie « ss ». Rien n'interdit alors la forme :

SALZINES

La structure consonnantique « **l z n** » de salzines rappelle alors fortement les « Alzon » des « rivières-ceinture » marqueurs de frontière.

Que dire du « S » initial ? A-t-il été introduit pour masquer la relation à une antique frontière et favoriser ce changement de racine étymologique à l'heure du partage du territoire des évêchés naissants ? Est-ce une dérive par paresse ou liaison entre mots ? Y a-t-il eu, par la suite, un marché du sel autour de cette borne par proximité phonétique ? A-t-on planté des saules ?

Ce monument pourrait donc être considéré comme un marqueur de frontière. Sa hauteur pouvant répondre à celle de l'*oppidum* voisin du « Camp de César » de Laudun. Son caractère massif, structuré, construit, affirmerait l'intangibilité voulue des bornes frontières. Répondant au ruisseau voisin du Merdan**son**, il baliserait la forme la plus réduite vers l'est du territoire de la Cèze venant se refermer à la barre de confluence Cèze / Tave pour joindre, au nord, le relief de la Dent de Marcoule.

Enfin, il est tout de même singulier de remarquer qu'en seconde génération, deux occurrences de proximité Saussines / Merdanson (ou Merdançon) sont présentes sur ce même territoire, l'une à l'est (**fig. 21**), l'autre au sud-ouest avec l'annexion du massif du Guidon du Bouquet (**fig. 23**). Est-ce un hasard ?

CONCLUSION

Après confrontation avec les données fines issues de la Carte Archéologique du Gard des Ve - IVe s. avant notre ère au regard de la pénétration des amphores massaliètes, ce modèle de partition du territoire issue du partage des eaux paraît compatible et éclairant. Sa validation s'appuie sur les quatre axes majeurs suivants :

- partage en bassins-versants limités par des confluences : des « barres » ;
- hydronymes directeurs en ...zon et ses dérivés pour confirmer les crêtes porteuses ;
- gestion par le centre traduite par des dérivés de *médiolanon* : Méjean, St. Jean ou des villes nouvelles, neuves ... des Gen ... ;
- mise en place d'*oppida* de défense intérieure proches de la frontière.

En France, au moins 114 hydronymes en ...zon, ...çon et dérivés, apparaissent en liaison avec des lignes de partage des eaux, sur la carte au 1 /250 000 (*Atlas routier France - Belgique – Luxembourg*, Blay Foldex, Nouvelle édition 1997). La répartition des finales donne : 42 zon, 28 son, 10 çon, 9 uze, 4 sou, 4 zan. La distribution spatiale laisse apparaître des concentrations dans des zones à hydrologie complexe (**fig. 29**) telles que l'Aquitaine ou la vallée du Rhône. Est-ce la seule raison ?

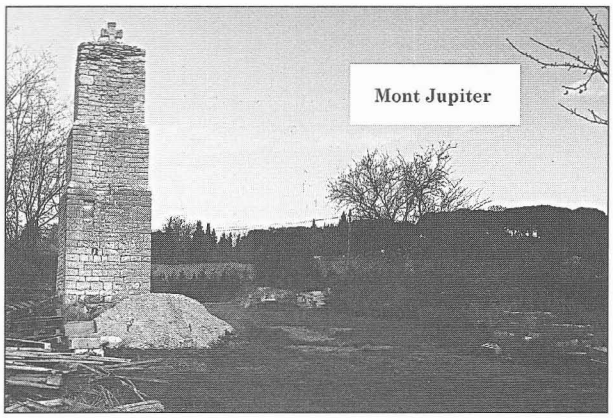

fig. 28 : « Borne » (?) romaine (?) de Saussines à Saint Laurent des Arbres (Gard).
(Photo réalisée avec l'aimable autorisation du propriétaire.)

La Bretagne semble vierge d'hydronymes bien que des lieux existent : Crozon, Trémuson (vers St. Brieux), Gourlizon, Nizon, Arzon, en Bretagne du sud...

Les cartes plus fines, IGN au 1/25 000 apportent un complément indispensable.

L'examen attentif fait apparaître un différentiel de densité sud / nord (**fig. 29**). Le modèle serait-il d'origine méditerranéenne ?

L'application de ces règles à chaque pays de l'Europe donne des solutions nouvelles qu'il conviendrait d'étudier au cas par cas.

Vers Saint-Etienne, elles apportent une réponse intéressante aux localisations des peuples Atesui et Ambivarètes quelques peu oubliés, écrasés par l'hégémonie Ségusiave.

Nombre de sites importants retrouveraient du sens de par leurs localisations relatives...

En Espagne, en Italie, en Corse, en Sicile, en Sardaigne, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande...

La recherche de la racine étymologique se rapprochant de la finale la plus fréquente en ...zon amène au modèle d'origine grecque : hori**zon**. Son découpage donne ορος [oros] qui signifie à la fois montagne et borne, (en Grèce classique les frontières étaient calquées sur les reliefs) et **zon** qui semblerait faire référence à la ceinture. L'horizon serait donc cette ceinture qui borne la zone visible. Les hydronymes-limites pourraient donc s'appeler des **rivières-ceinture**.

Quant à l'origine de cette philosophie de partage du territoire, tout porte à croire qu'elle soit néolithique

pour ce qui est des petites unités proches et notamment dans les estives. L'étude de la confrontation avec les mégalithes du Parc du Haut Languedoc, de Corse, d'Auvergne... donne des résultats encourageants dans l'hypothèse d'une utilisation de ces repères comme bornes. Pour ce qui est de l'organisation en peuples structurés, nombre d'éléments nous laisseraient à penser à une influence grecque sous l'impulsion du développement du rayonnement de Marseille. L'exposé de l'argumentation de ces premières conclusions pourrait faire l'objet d'une suite.

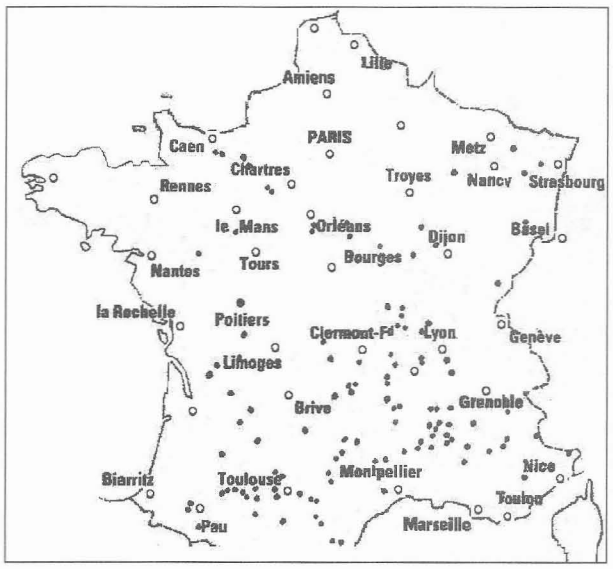

fig. 29 : Répartition des hydronymes directeurs sur la France. Carte 1 / 250 000.

Pour l'heure, il s'agit de faire reconnaître la possibilité de l'existence d'un nouveau traceur pour les frontières de peuple : les rivières-ceinture associées aux bassins-versants d'un espace à dimension humaine.

BIBLIOGRAPHIE

Abeille E. 1912 : ABEILLE (E.) – *Histoire de Givors* (Rhône), Lyon 1912.

Alary F. 1966 : ALARY (F.) – *Quelques notes d'histoire sur Cairanne*, Édition des amis du vieux Cairanne, 1966, réédition 2001.

Amouretti M.- C. Ruzé F. 2003 : AMOURETTI (M.-C.) RUZÉ (F.) – *Le monde grec antique*, Hachette supérieur, 2003.

Audouze F., Buchsenschutz O. 1989 : AUDOUZE (F.) et BUCHSENSCHUTZ (O.) - *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique*, Hachette, 1989.

Barruol G. 1969 : BARRUOL (G.) - Les peuples préromains du midi de la Gaule, 1er suppl. à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Paris, 1969 (2e édition 1975).

Bellarte C., Noguera J. 2002 : BELLARTE (C.) et NOGUERA (J.) - Le système d'occupation du territoire du Ve s. au IIIe s. av. J.-C. sur le cours inférieur de l'Ebre, Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF* (Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer), Martigues 2000, Errance, 2002.

Benoit F. 1975 : BENOIT (F.) – *La Provence et le Comtat Vénaissin*, Aubanel, 1975.

Bilan scientifique du SRA 2001 : Bilan scientifique du Service Régional d'Archéologie du Languedoc-Roussillon 2001.

Bouloumié 1992 : BOULOUMIE (B.) - *Dossiers de l'archéologie* n° 175, 1992, p. 10-14.

Buisson J.F., Gomez de Soto J. 2002 : BUISSON (J.F.) et GOMEZ DE SOTO (J.) - Les « Ecolismiens » les Santons et les autres, de l'identité de l'Angoumois celtique et gallo-romain ou de l'usage contemporain des traditions érudites erronées, Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF*, Martigues 2000, Errance 2002.

Busquet R. 1945 : BUSQUET (R.) - Histoire de Marseille, 1945, cité par CLEBERT (J.P.) - *Provence antique*, tome II, 1976, 16-17.

César J. -58 : CESAR (J.) - *La Guerre des Gaules*, traduction de CONSTANS (L.A.), Folio Classique 2003, Copyright : Les Belles Lettres, 1950 pour la traduction et les notes).

Chalon M., Gayraud M. 1982 : CHALON (M.) et GAYRAUD (M.) - Notes de géographie antique, II, *Revue Archéologique de Narbonnaise* (RAN), 15, 1982, 399-406.

Chante 1972 : CHANTE (D.) - Recherche à propos des limites de la cité de Nîmes et de la cité des Helviens, Vivarais et Languedoc, *Actes du 44e Congrès d'étude de la F.H.L.M.R.*, Privas (22-23 mai 1971), Montpellier, 1972, 61-67 cité par FICHES (J.L.) 2002.

Charmasson J. 1986 : CHARMASSON (J.) -L'oppidum de Gaujac Saint Vincent, *Rhodanie*, Hors série n°3, 1986.

Charmasson J. 1993 : CHARMASSON (J.) -L'oppidum de Gaujac, *Rhodanie*, Hors série n°7, 1993, 9, fig.6.

Charmasson J., Roth Congès A. 1992 : CHARMASSON (J.) et ROTH CONGES (A.) - Entre Nemausus et Alba : un oppidum latinum ? Les agglomérations antiques de Gaujac et Laudun et la question des Samnagenses, *RAN*, 25, 1992, 49-67.

Charmasson J., Roth Congès A. 1994 : CHARMASSON (J.) et ROTH CONGES (A.) - Les *oppida* de la basse vallée de la Tave à l'époque romaine et la question des Samnagenses, *Rhodanie*, n°51, 1994.

Chouquer G. Favory F. 2001 : CHOUQUER (G.) FAVORY (F.) – *L'arpentage romain*, Errance 2001.

Clébert J.P. 1976 : CLEBERT (J.P.) - *Provence antique*, tome I, tome II, 1976.

Cointat M. 1989 : COINTAT (M.) – Tresques à l'époque gallo-romaine, *Rhodanie*, Hors série n° 5, 1989, 10.

Colbert de Beaulieu J.B. 1974 : COLBERT DE BEAULIEU (J.B.) - Les monnaies gauloises d'Alet et de Saint Malo, *Les dossiers du CeRA*, n°2, 49-55 notamment p.52 cité par Langouët 1987.

Dauzat A., Dubois J., Mitterand H. 1971 : DAUZAT (A.), DUBOIS (J.) et MITTERAND (H) - *Larousse étymologique et historique* - Dictionnaire de poche, 1971.

Decramer L. R., Hilton R., Lapierre L., Plas A. 2003 : DECRAMER (L. R.), HILTON (R.), LAPIERRE (L.), PLAS

(A.) – Une relecture de la première carte de France : Le cadastre romain d'Orange, *Archéologia*, n° 404, octobre 2003, 37-46.

Dedet B., Provost M. et al. 1999 : DEDET (B.), PROVOST (M.) et *alii* - *Carte archéologique de la Gaule*, 30/2, 30/3, 1999.

De Fourvières X. 2004 : DE FOURVIÈRES (X.) – *Lou pichot trésor, dictionnaire Provençal – Français / Français – Provençal*, Auberon 2004.

Delamarre X. 2002 : DELAMARRE (X.) - Que reste t-il du gaulois dans la langue française ?, *L'archéologue*, n° 59, avril-mai 2002.

Delamarre X. 2003 : DELAMARRE (X.) - *Dictionnaire de la langue gauloise*, Errance, 2003.

Desbat A. 2006 : DESBAT (A.) – *Plancus Copia* et le Génie de *Lugdunum*, in *Lugdunum*, naissance d'une capitale, *L'Archéologue*, n° 82, février 2006.

Duval P.M. 1961 : DUVAL (P. M.) - *Paris antique des origines au IIIe s.*, Hermann, Paris, 1961.

Féraud F. 1986, 1987 : FÉRAUD (F.) – Masmolène, quelle origine ?, *Rhodanie*, n° 17 et 21 de la Société d'Édude des Civilisations Antiques Bas-Rhodaniennes, 1986, 1987.

Féraud F. 1991 : FÉRAUD (F.) – La voie antique de Nîmes, un vieux chemin de remontée du Rhône, *Rhodanie*, n° 39 de la Société d'Édude des Civilisations Antiques Bas-Rhodaniennes, 1991.

Fiches J.L. 2002 : FICHES (J. L.) - Volques arécomiques et cité de Nîmes : évolution des idées, évolution des territoires, Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF*, Martigues 2000, Errance, 2002.

Fichtl St. 2004 : FICHTL (S.) - *Les peuples gaulois IIIe-Ier s. av. J.-C.*, Errance, 2004.

Fischer B. 2004 : FISCHER (B.) – Les monnaies gauloises, *Archéologia*, n° 412, juin 2004, 24.

Garcia D. 2004 : GARCIA (D.) - *La Celtique méditerranéenne*, Errance, 2004.

Garcia D. 2004 b : GARCIA (D.) – Du Languedoc aux Alpes, les Ligures d'extrême occident (VIIIe – IIe s. avant J.-C.), Ligures Celeberrimi. *Atti del convegno, Bordighera 2004*, 223-237.

Gardes P. 2002 : GARDES (P.) - Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne. Pour une confrontation des sources, Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF*, Martigues, 2000, Errance, 2002.

Gentric G. 1973 : GENTRIC (G.) - *Mémoire de maîtrise d'histoire*, Université Aix en Provence, 1973.

Ginoux N., Poux M. 2002 : GINOUX (N.) et POUX (M.) - Les *Parisii*, entre Gaule Belgique et Gaule Celtique : Peuplement et territoires, Territoires celtiques, *Actes du XXIVème colloque de l'AFEAF*, Martigues, 2000, Errance, 2002.

Goury D. 1994 : GOURY (D.) - Le camp de César, *Annales*, cahier n°2, 1994.

Grégoire de Tours : GREGOIRE DE TOURS -*Historiae*.

Grenier A. : GRENIER (A.) : - *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 3ème partie, édition Picard, PARIS.

Jacob P. 1985 : JACOB (P) - Le rôle de la ville dans la formation des peuples ibères, *Mélanges de la casa Velazquez*, tome XXI, Paris, 1985, 19-56.

Jud P., Kaenel G. 2002 : JUD (P.) et KAENEL (G.) - Helvètes et Rauraques : quelle emprise territoriale ? Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF*, Martigues 2000, Errance, 2002.

Kruta V. 1987 : KRUTA (V.) - *Les celtes*, Presse Universitaire de France, n°1649, 1987.

Lacroix J. 2003 : LACROIX (J.) - *Les noms d'origine gauloise*, Errance, 2003.

Lambert P. Y. 1997 : LAMBERT (P. Y.) – *La langue gauloise*, Errance, 1997.

Langouët L. 1987 : LANGOUET (L.) - *Les coriosolites, un peuple armoricain*, 1987.

Laplane E. de 1843 : LAPLANE (E. de) – *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Me Ve A. Guichard Librairie éditeur, Digne 1843.

Larozas Chr. : LAROZAS (Chr.) - *Cahiers numismatiques*, 128, 9-24.

Maufras O., Parent F., Petitot H. 2001 : MAUFRAS (O.), PARENT (F.) et PETITOT (H.) - *Bilan scientifique, Service Régional d'Archéologie du Languedoc-Roussillon*, 2001.

Mauné St. 1998 : MAUNE (St.) - *Les campagnes de la cité de Béziers dans l'antiquité (partie nord orientale) (IIe s. av. J.-C. - IVe s. ap. J.-C.)*, Montagnac, Edition Monique Mergoil, 532 p., (Archéologie et histoire romaine, 1), 1998.

Pelletier A. 1988 : PELLETIER (A.), BLANC (A.), BROISE (P.) et PRIEUR (J.) - *Histoire et archéologie de la France ancienne - Rhône -Alpes*, 1988.

Pline l'ancien : PLINE L'ANCIEN (23-79 ap. J.-C.) - *Histoire Naturelle*, Édition et choix d'Hubert ZEHNACKER, Folio classique 1999, s'avère trop partielle sur le livre III, 36, le 37 n'ayant pas été choisi.

Py 1993 : PY (M.) – *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'Âge du Bronze à la conquête romaine*, Paris, Hachette, 1993, 288 p.

Py 2003 : PY (M.) – Les Celtes du midi, Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne, Hommage à Guy Barruol, suppl. 35 à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Montpellier, 2003, p. 303-322.

Py M., Roure R. 2002 : PY (M.) et ROURE (R) – Le Cailar (Gard). Un nouveau comptoir lagunaire protohistorique au confluent du Rhôny et du Vistre, *DAM*, 25, 2002, 171-214.

Raftery B. 2006 : RAFTERY (B.) – *L'Irlande celtique avant l'ère chrétienne*, 1994, 1997 et 2000, traduit par Galliou P., Errance 2006.

Renaud J. 1971 : RENAUD (J.) - Numismatique, 1er chapitre, *Groupe Archéologique Forez-Jarez*, 1971.

Renaud J. P. 1996 : RENAUD (J. P.) - L'itinéraire transalpin d'Hannibal, la fin d'une énigme ?, *Archéologia*, n° 324, 1996, d'après G. CHOUQUER.

Roure 2003 : ROURE (R) – Le Cailar, Place de la Saint Jean, *Bilan scientifique 2003*, Service Régional d'Archéologie de la DRAC Languedoc Roussillon, 2003, 76-77.

Thuillier J. P. 2003 : THUILLIER (J. P.) – *Les Étrusques, Histoire d'un peuple*, Armand Colin, 2003.

Verdin F. 2002 : VERDIN (F.) - Les Salyens, les Cavares et les villes du Rhône, Territoires celtiques, *Actes du XXIVe colloque de l'AFEAF*, Martigues 2000, Errance, 2002.

Veyrac A. 1999 : VEYRAC (A.) - *Nîmes antique et l'eau*, Aix en Provence, Université de Provence, 1999, 781 p. (Thèse de doctorat, Nouveau régime, sous la direction de Philippe Leveau, 1999, citée par Garcia, 2004, 117).

Walter P. 2005 : WALTER (P.) – *Mythologie chrétienne*, IMAGO 2005.

ANNEXE

		Réseau commercial		
N°	**Sites**	**Terrestre**	**navigable**	**FRONTIERE**
1	ALES - L'Ermitage		+	
2	ARPAILLARGUES - Castille	+		
3	BAGNOLS SUR CEZE - Castel de la Fontaine aux Loups	+		+
4	BEAUCAIRE - Redoute	+	+	+
5	BOUCOIRAN et NOZIERES	+		+
6	BOUQUET - Gautefrache **(en seconde génération)**	+		**(+)**
7	BRAGASSARGUES - Roucaute	+		
8	CALVISSON - La Liquière	+		
9	GAILHAN - Plan de la Tour	+		
10	GAUJAC - Saint Vincent	+		+
11	LAUDUN - Camp de César	+	+	
12	MONS - Vié Cioutat	+		+
13	MONTFAUCON - Saint Maur		+	+
14	MONTMIRAT - La Jouffe			+
15	ROQUEMAURE - De Barre	+	+	**sur frontière !**
16	SAINTE ANASTASIE - Castel Viel	+	+	+
17	SAINT BONNET - Le Marduel	+	+	+
18	SAINT CÔME et MARUEJOLS - Mauressip	+		+
19	SAINT DIONISY - Roque de Viou	+		
20	SAINT MAXIMIN - Béringuières	+		
21	SERVIES et LABAUME	+		+
22	TORNAC		+	+
23	TRESQUES - Saint Pierre de Castres	+		
24	VILLEVIEILLE	+	+	
25	SAINT HIPPOLYTE DE MONTAIGU - Le Montaigu	+		+
26	AIGALIERS	+		+
27	CORNILLON - Le village même	+		+
28	BOLLENE - Barry	+		+
29	LE PEGUE	+		+
30	NÏMES	+		
	TOTAL	25 / 30	9 / 30	**18 / 30**
	%	83 %	30 %	**60%**

Remerciements :

À la patience de Véronique et des enfants.

À Gabrielle et Octave Durando, Gabriel Pascal.

Merci à Yves Alamercery, Lucienne et Albert Blachère, Luc Brun, Antoine Caballé, Gilles Caballero, P. Carle et C. Chalaye, Jean Charmasson, Pierre Clermont, Françoise Durando, Paulette et Jean Féraud, Denis Feuillant, Hervé Frater, Aurélie et Louis Guiraud, Stéphanie Hamet, Anna Josephsson, Patricia Lassalle, Guy Laurent, Jacques Laversanne, Colette et Pierre Marcoux, Marcel Paris, Hervé Petitot, M. Ranvier, Patrice Reduron, Muriel Servant pour leurs collaborations.

À Dominique Garcia, Martine Schwaller et Michel Vaginay pour leurs accueils et avis.

À Michel Dursapt, Victor Martino (Directeur) et leurs collègues pour leur soutien au sein du Conservatoire Régional des Arts et Métiers de Saint-Etienne.